Le Rappel Républicain
DE LYON
Journal Démocratique Quotidien

Deuxième Année. — N° 33

Mardi 2 Février 1904

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1er & 16 DE CHAQUE MOIS

LES ANNONCES sont reçues { A LYON, exclusivement aux bureaux de la *Société de Publicité Artistique et Commerciale*, 52, Rue de la République. A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent le N°

ADMINISTRATION et REDACTION : 3, Rue Stella (à l'entresol)
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent. le N°

ABONNEMENTS..

	Trois mois	Six mois	Un an
Lyon et département limitrophes..	5 fr.	10 fr.	20 fr.
Autres départements	6 »	12 »	24 »
Etranger (Union Postale).....	9 »	18 »	36 »

FAITS DU JOUR

La commission des affaires départementales de la Seine à adopté le projet Maujan pour les prochaines élections parisiennes.

Le transatlantique «Isaac Péreire» s'est échoué dans le port de Bizerte. Aucun accident sérieux.

La Chambre a continué la discussion de la loi sur la compétence des juges de paix.

Le Japon attend pour mercredi ou jeudi la réponse de la Russie à ses réclamations.

OPINIONS

AUX MÉCONTENTS

La situation politique actuelle ne laisse pas de préoccuper ou d'occuper un grand nombre de Français. Les événements présents, la conduite des hommes politiques en vue, les procédés du ministère sont l'objet des conversations journalières. Jamais l'on a autant parlé politique. Il semblerait que les citoyens de la République française, jusqu'à ce jour endormis, se réveillent.

On ne peut pas dire qu'ils soient tous du même avis.

Certaines personnes se plaignent amèrement de la tyrannie qu'on subit, des ingérences insupportables de l'Etat, de l'oppression de plus en plus écrasante de l'individu. Elles s'étonnent du progrès que les idées subversives ont fait ; car on discute même l'idée de patrie ; on invite les Français à aimer d'abord le genre humain ; on leur prêche l'inutilité d'une bonne armée ; on leur assure qu'il vaut mieux ne croire à rien, attendu que la saine raison pourvoit à la satisfaction de tous les besoins intellectuels et moraux, et que sa pâtée vaut mieux pour l'âme que les suavités imaginaires de l'au-delà. Ces mêmes personnes n'arrivent pas à comprendre que ce soit au nom de la liberté qu'on ait chassé ou dispersé les membres des associations religieuses ; qu'au nom de la liberté on confisque leurs couvents, leurs écoles, leurs dispensaires, leur propriété en un mot ; ils ne comprennent pas que ce soit au nom de la liberté qu'on s'apprête à arracher l'enfant à sa famille pour l'élever de telle sorte que l'unité morale se fasse pour le grand bien de la France.

Pour ma part, j'avoue que je n'avais pas imaginé que l'amour de la liberté pût nous ménager de ces surprises. Et je suis de ceux qui ne comprennent pas du tout l'argumentation de ces grands apôtres du nouveau culte, qui nous veulent prouver que l'association religieuse, parce qu'elle a un vœu à la base, est incompatible avec la dignité humaine et qu'elle ne saurait être permise sans danger pour la société en général et pour la République en particulier.

L'un d'eux reconnaît qu'un citoyen quelconque a le droit de croire à sa guise ; de s'expliquer à sa façon le mystère de l'univers, de la mort et de la vie. Ce citoyen peut ne pas se marier, rester chaste, obéir à un autre citoyen, accepter les règles d'une association, mettre son bien en commun, réciter les prières qui l'apaisent ou le soutiennent, se vêtir du costume qui lui plaît, s'efforcer de convertir son voisin à ses idées, etc. Mais le même grand ami de la saine raison n'admet pas qu'un citoyen conserve le droit au respect si, d'accord avec d'autres citoyens français, il a fait vœu de faire tout ce que je viens d'énumérer. Le fait d'entrer dans une congrégation grâce à un vœu — qu'il est libre de rompre quand il lui plaît — le transforme en paria. C'en est assez pour qu'il soit mis au ban de la société républicaine, au nom de la liberté bien entendue.

C'est aussi pour assurer le bonheur du pays que la propriété est menacée, qu'on prépare la séparation de l'Eglise et de l'Etat — dont les gens clairvoyants se réjouiraient si nous avions la liberté d'association — tandis qu'elle semble devoir être une spoliation de l'Eglise par l'Etat.

Donc on entend souvent gémir dans notre pays de France. Tels sont très anxieux qui s'étaient fait un sage devoir de rester spectateurs et de laisser leur pays dérouler ses destinées au fil des circonstances, de même qu'assis sur le bord de la rivière on s'amuse de l'eau qui coule.

La brutalité des faits les a tirés de leur indifférence ; ils vont consulter la pythonisse et ils lui demandent le secret de l'avenir. Ils consultent les récits et les Mémoires du temps passé et aussi les livres bien digérés des philosophes. Ils se reportent aux ouvrages qui peignent des situations analogues à la crise présente. Ils s'effraient de voir que la Révolution a commencé par la guerre aux couvents et au clergé, et qu'une fois le principe de la propriété entamé et la liberté individuelle supprimée, les spoliations et les excès de tout genre ont suivi.

Ils agissent comme ces gens longtemps bien portants, qui sentent que leur santé est véritablement altérée et qui se plongent dans les livres de médecine afin d'y trouver la description de leur mal et aussi le remède. Ils sont, bien entendu, dans de mauvaises conditions pour voir juste, car étant juges et parties, comme disent les juristes, ils ne sont pas en état de bien juger. Une certaine confusion règne dans leur esprit, et, dans le désarroi que leur cause la surprise et l'inquiétude de se savoir malades, il ne leur vient pas à l'idée qu'un peu d'hygiène suffirait à dissiper leurs malaises et à leur rendre la bonne mine et l'entrain d'autrefois ; ils exagèrent les dangers de leur état ; ils s'affolent et ils cherchent les grands remèdes. Ils rêvent de guérir par une opération chirurgicale un malaise qui céderait à une hygiène appropriée et peut-être à des frictions qui rétabliraient la circulation du sang. Mais ce serait rompre avec une routine invétérée qui est la plus forte. Tel est à peu près l'état actuel de cette partie de la société française qui se plaint, car il ne manque pas de gens qui célèbrent la beauté du régime et qui flirtent, assis dans un fauteuil moelleux, avec les idées nouvelles, telles que la socialisation du capital, la suppression de l'armée, l'indépendance de la raison, et le reste.

Mais comment se fait-il que les gens qui se plaignent aient attendu si longtemps avant de se préoccuper des affaires de leur pays ? — Je dis préoccuper, car ils ne s'en occupent pas encore. — Cela tient à l'éducation qu'ils reçoivent depuis une centaine d'années, non pas seulement à l'école, mais dans leurs familles, où on leur a inspiré la crainte, sinon le dégoût des affaires publiques.

C'est par ce côté que les fils de la bourgeoisie française ressemblent vraiment à Louis XV, qui accéléra la chute de la monarchie et la désorganisation de la France.

Pourtant Louis XV était loin de manquer de capacités ; ce n'est pas de lui qu'on eût pu dire qu'il était le premier venu. Un diplomate étranger, qui l'avait étudié avec soin, le représente comme ne manquant pas d'esprit, ni même de connaissances : « Le roi sait ce qui fait l'objet des conversations ordinaires des gens du monde et de la bonne compagnie ; il possède assez bien l'histoire de tous les pays... il a des notions justes de l'agriculture et de l'économie de la campagne ; il parle bien de la guerre qu'il a vu faire et de celle qui a été faite ailleurs par ses généraux ; enfin, il s'exprime avec facilité quand il est à son aise...

« Mais l'éducation qu'il a reçue du cardinal de Fleury, conforme aux vues ambitieuses de ce prélat, lui a laissé *une aversion insurmontable pour le travail et une défiance extrême de lui-même sur tout ce qui regarde le gouvernement de son royaume* ; il est persuadé très sincèrement qu'il n'y entend rien, et que, ses ministres, pour bien s'acquitter de leurs emplois, ne doivent pas être gênés par son avis, ni contredits dans aucune de leurs résolutions. Il les laisse donc absolument maîtres... »

Les mécontents du temps présent raisonnent, parlent, discutent aussi bien que le pouvait faire Louis XV ; mais ils ont, comme lui, par suite de l'éducation reçue, une aversion insurmontable pour tout ce qui regarde les affaires politiques de notre pays. On ne peut pas les entraîner à un acte. Ils jugent que la situation de la France est mauvaise ; ils en parlent, — et c'est tout. — Incapables de décider, d'oser, peut-être convaincus qu'ils ne peuvent rien, ils laissent, comme Louis XV, le sort de leur pays aux mains des plats courtisans qui les flattent effrontément pour les mieux tromper. En outre, ils gémissent. Ils seraient plus avisés de se concerter, de s'organiser, de lutter pour leurs libertés.

Ce conseil s'adresse aux rares Français qui ne sont pas des Louis XV, élevés par des cardinaux de Fleury, et qui osent encore regarder en face les difficultés présentes.

Il s'agit d'endosser le harnais, ou, si l'on en est incapable, d'aider ceux qui en auront le courage.

Gabriel BONVALOT.
Député de Paris.

Notes Politiques

L'ACTION

La Patrie française à Lille, la Fédération républicaine à Rouen, l'Action libérale à Nancy, la Ligue des Contribuables dans la Marne, tel est le bilan des principales manifestations antiministérielles de dimanche dernier.

On dirait que les différentes fractions de l'opposition prennent enfin conscience de leurs devoirs et de leur puissance et qu'elles sortent de ce demi-sommeil qu'on leur reprochait tant. Il ne faut pas qu'on l'oublie, il faut même qu'on le répète toujours, le « bloc », malgré les apparences, ne représente pas la majorité du pays ; il n'est qu'une agrégation d'appétits, un syndicat de sectaires et de gloutons. Il repose sur la timidité et la lâcheté de ses adversaires, aussi bien que sur la crédulité et la niaiserie du public ; il vit d'équivoques, de mensonges et de palinodies ; il est bâti sur l'ignorance populaire.

Le devoir de l'opposition est donc d'éclairer la masse des électeurs, de lui faire voir, de lui démontrer que ses élus actuels la trompent, la bernent, se moquent d'elle de la plus impudente façon. Quel meilleur moyen, après le journal populaire et de combat, que la conférence, que les réunions de comités, que les grandes manifestations où toute une cité applaudit les orateurs qui lui apportent des paroles de liberté, d'espoir et de délivrance ?

Que l'on multiplie donc les conférences, que l'on aille au peuple, qu'on lui parle franchement, et le peuple qui est bon, au fond, mais qui a été égaré par des sophistes et des rhéteurs, écoutera ceux qui lui parleront le langage de la saine raison. Que toutes les ligues antiministérielles, que toutes les fractions de l'opposition rivalisent de zèle et d'ardeur ; il n'est point de trop de tous leurs efforts pour arracher ce malheureux pays des mains des charlatans qui l'exploitent.

Qu'une noble émulation patriotique s'établisse. Nous ne pouvons qu'applaudir au succès de tous ceux qui luttent pour la Liberté, la République et la Patrie. — Camille DIJOUD.

INFORMATIONS

Paris, 1er février.

LE VOYAGE DE M. LOUBET A ROME. — Le ministère de la guerre d'Italie vient d'arrêter les dispositions militaires relatives au voyage à Rome de M. Loubet. Ces dispositions sont identiques à celles qui furent prises lors du dernier voyage de l'empereur d'Allemagne. Elles regardent la concentration à Rome d'un corps d'armée pour la revue et l'augmentation d'effectif des carabiniers.

LA MISSION LENFANT. — La Société de géographie de Paris vient de recevoir du capitaine Lenfant une dépêche, datée de Lagos 30 janvier, confirmant le succès complet de la mission Niger-Benoué-Tchad. On se souvient qu'il y a quelques jours une note du ministère des colonies avait annoncé la réussite de cette mission, qui a découvert pour atteindre le Tchad une route plus courte que celle précédemment suivie.

LES MILLIONS DE LA CHILIENNE. — Sous ce titre, nous avons raconté récemment la mort d'une jeune Chilienne, novice au couvent de l'Assomption, qui instituait comme légataire de son immense fortune un agent de change de Paris, M. Rolland-Gosselin.

On se souvient que ce dernier, en présence du bruit fait autour de cette affaire, renonça purement et simplement à l'héritage.

Depuis, divers journaux ont réclamé l'ouverture d'une enquête judiciaire, trouvant étranges les circonstances qui ont entouré la mort de la jeune Chilienne. Certains de nos confrères ont même reproché vivement au procureur général de n'avoir pas tenu compte des instructions que lui aurait données à ce sujet M. Vallé, ministre de la justice.

Un haut fonctionnaire du ministère de la justice, auprès de qui nous nous sommes rendu hier, nous a déclaré que jamais le garde des sceaux n'avait donné d'instructions au procureur général au sujet de l'affaire de la Chilienne, que M. Bulot avait bien demandé s'il fallait agir, mais qu'il attend la réponse du ministre.

DÉMISSION D'UN MAGISTRAT. — M. Thoms, juge de paix de Neuilly-le-Réal (Allier), que le garde des sceaux, pour complaire à un ami du gouvernement, avait déplacé et envoyé à Recey-sur-Ource, vient d'adresser sa démission. M. Thoms comptait 56 ans de service dont 24 comme magistrat.

PRÉFET ET GÉNÉRAL. — Cette fois, ce n'est plus un caporal qui commande à un général, c'est un préfet. Il est vrai que caporal et préfet sont tous deux francs-maçons.

A Poitiers, un officier, de service au bureau de la place, avait terminé son stage. Le général, commandant d'armes, lui désigna un successeur.

Or, ce général ignorait probablement qu'à notre époque un préfet républicain peut seul donner des ordres aux militaires comme aux civils.

Et le préfet en question, Frère Gaston Joliet contraignit le malheureux général à annuler sa première désignation en faveur d'un officier ami du préfet, et « très dévoué à la Défense républicaine », à ce que nous apprend le *Courrier de la Vienne*.

LES ÉLECTIONS PARISIENNES

Paris, 1er février.

La commission des affaires départementales a entendu aujourd'hui le président du Conseil sur les propositions de réorganisation du mode des élections municipales de Paris.

M. Combes s'est montré favorable au système préconisé par M. Maujan. L'élection au scrutin de liste dans les quartiers comptant plus de 50.000 habitants, maintien du *statu quo* pour les autres quartiers.

Après le départ de M. Combes, la commission a définitivement adopté le projet Maujan par 11 voix contre 2.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Paris, 1er février.

La commission de la réforme de l'enseignement secondaire a donné audience aujourd'hui aux délégués de la société des ingénieurs, qui lui ont été présentés par M. Boudenoot, sénateur du Pas-de-Calais, et qui ont insisté auprès d'elle pour l'équivalence de certains diplômes avec grades universitaires exigés pour l'enseignement secondaire.

Elle a entendu ensuite M. Chaumié et le directeur général des cultes. M. Chaumié a été entendu sur tous les points soulevés dans la commission depuis le vote de la loi en première délibération, et M. Dumay a fourni les renseignements demandés, à la précédente séance, par M. Maurice Faure, sur la situation faite aux petits séminaires diocésains par la nouvelle loi relative à l'enseignement secondaire.

La commission a décidé d'introduire dans le texte qui sera soumis au Sénat en seconde lecture un article supplémentaire concernant les petits séminaires, ainsi conçu :

Ne sont pas soumis aux dispositions de la présente loi les petits séminaires dont le but est la préparation à l'état ecclésiastique ; ils resteront soumis à la surveillance du ministre des cultes. Il ne pourra y en avoir plus d'un par diocèse.

Le nombre de séminaires actuellement de 139 va se trouver réduit à 87. M. Maurice Faure, on s'en souvient, aurait voulu qu'on revint au régime de l'ordonnance de 1828 et qu'on fixât, notamment, le nombre des élèves des petits séminaires. La commission et M. Chaumié semblaient disposés à accepter cette limitation ; c'est sur la demande de M. Dumay qu'ils en ont abandonné l'idée. Le contrôle qu'exercera le gouvernement leur paraissant, d'ailleurs, une garantie suffisante contre une transformation possible des petits séminaires en établissements d'enseignement secondaire ouvert à tout venant.

M. Maurice Faure, d'autre part, avait demandé qu'aucune subvention communale, départementale ou d'Etat ne pût être accordée aux établissements possédant un caractère professionnel. Le ministre ayant combattu cette disposition comme contraire à sa liberté d'action, elle a été repoussée.

La commission a décidé d'apporter aux articles 2 et 8 diverses modifications en vertu desquelles la loi admet, à titre transitoire, pour maintenir les situations acquises sans distinction d'âge ni d'ancienneté d'exercice, des titulaires à l'équivalence au diplôme de licencié, des diplômes d'anciens élèves de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole des ponts et chaussées, des Mines de Paris et de l'Ecole centrale.

Cette énumération est strictement limitative.

Paquebot Échoué

Tunis, 1er février.

Le transatlantique *Isaac-Péreire*, venant de Marseille, s'est échoué samedi soir, vers 8 heures, en prenant son virage dans la baie de Serra, à Bizerte.

Le pilote Raibaldi, attaché depuis dix ans au port, était à bord du navire ; le bateau s'échoua par son milieu sur un épais banc de sable, l'avant et l'arrière ayant cinq mètres d'eau.

L'amiral Aubert monta à bord pour diriger les secours organisés par les remorqueurs de la marine marchande pour dégager le navire.

La nuit de samedi et la journée de dimanche furent employées au déchargement des marchandises et du charbon.

Ce matin, le bateau s'est remis à flot par ses propres moyens ; il n'a pas d'avaries.

L'ACTUALITÉ

L'AFFAIRE YVETTE GUILBERT

Autour de la « Grande Yvette ». A propos de la « Vedette ». — Avec ou sans collaboration. — La littérature épicée. — Ce que dit Yvette.

On mène grand bruit autour de la *Vedette*, roman écrit par Mme Yvette Guilbert, à moins que ce ne soit par M. Byl ou M. Marsolleau. L'éditeur allemand Langen avait acheté le droit de traduction ; aujourd'hui, il se récuse... La version officielle est que M. Langen se prétend dupé par le fait que la *Vedette* n'est pas indiscutablement d'Yvette et que, partant, ce roman en toc ne peut obtenir le succès de curiosité sur lequel il était permis de compter.

Mais il est une autre version, et c'est peut-être la bonne. La *Vedette*, bien que signée Yvette Guilbert, la créatrice de tant de chansons plus que grivoises, est un roman en somme honnête. Les amateurs de littérature épicée n'y trouvent pas les condiments espérés. Or la vertueuse Allemagne n'achèterait pas la *Vedette* pour des raisons purement littéraires... Vous pensez bien qu'en ouvrant ce roman d'Yvette un bon et brave Allemand ne se soucie pas de style, de morale ou de philosophie : il se prépare à savourer de capiteuses révélations sur les mystères de la vie parisienne, à voir se dessiner devant lui un voluptueux mirage où évoluent des petites femmes très décolletées et très retroussées. La *Vedette* ne peut pas satisfaire ces exigences. Sans être digne de figurer dans la *Bibliothèque rose*, ce livre est un traité de morale si on le compare à telles productions de nos romanciers à la mode. D'où désillusion de l'éditeur allemand, d'où rupture de traité, d'où procès.

Tout cela ne serait pas arrivé si Mme Yvette Guilbert avait collaboré avec les auteurs de ses chansons.

Les éditeurs allemands se seraient arraché son live... Et le bon Hermann et la douce Dorothée l'auraient lu et relu, en marquant les passages « intéressants » avec les légendaires *vergissmeinnicht* de la vieille Germanie.

***

Il est de fait que les éditeurs étrangers — qu'ils soient allemands, anglais, italiens, américains — ne font traduire, pour les offrir à leurs lecteurs, que les produits les plus... risqués de la littérature ultra-parisienne. Ils ignorent les œuvres de nos meilleurs écrivains, ceux qui ont une haute idée de leur art, qui s'adressent aux nobles sentiments de l'homme et non à ses instincts les moins... élégants. Ne les intéressent que ces livres où, à défaut d'imagination, de style, de mérites quelconques, l'auteur s'est complu dans le délayage de l'immoralité. Ces livres sont assurés d'une bonne vente à l'étranger. Les Germains, les Anglo-Saxons, les exotiques qui lancent l'anathème contre « Paris-Babylone » sont les meilleurs clients de la littérature du vice.

Zola a été traduit en toutes les langues ; en Angleterre et en Allemagne, ses livres se sont vendus en quantité fantastique. Soyez persuadés que ce n'est pas la valeur littéraire de ces poèmes lyriques qui leur a valu ce succès sans précédent... Plus chastes, les romans de Zola se seraient beaucoup moins vendus à l'étranger, et, d'ailleurs, en France aussi.

Il est tels éditeurs parisiens à peine connus, dont les livres n'apparaissent que rarement à la devanture des libraires, livres d'ailleurs écrits par des manœuvres obscurs, et qui font plus d'affaires avec l'étranger que nos grands éditeurs. Ils connaissent leur clientèle et savent qu'elle aime les mets assaisonnés. Aussi ne ménagent-ils pas le gros poivre... Ce sont ces livres, presque ignorés à Paris, qui garnissent les étalages des libraires à Berlin, à Vienne, à Londres, à Rome et ailleurs. Les ouvrages qui font vraiment honneur à la littérature française sont relégués dans un coin. Personne n'en veut... En revanche, les bouquins dont la couverture s'orne d'un dessin émoustillant se vendent comme des petits pains.

Il est vrai que, fort souvent, le contenu ne réalise pas les promesses du contenant.

C'est une autre *Vedette* qui laisse protester sa signature.

FEUILLETON DU RAPPEL RÉPUBLICAIN DU 2 FÉVRIER

— 53 —

LE SECRET DU BONHEUR

PAR

Pierre SALES

X

Petit Ménage

— Aussi sérieux que peut l'être l'union de deux êtres par l'amour le plus tendre, le plus entier.

— Bien... bien, mon vieux... Tu dois supposer que jamais je n'ai eu l'intention de te blesser ?...

Et lui aussi, parlait gravement :

— Chacun est maître de ses actions... D'ailleurs, elle est ravissante... Elle m'a tout de suite fait l'effet d'un oiseau... Et je ne doute pas que le contenu ne réponde au contenant, ajouta-t-il, d'un ton un peu plaisant.

Car, enfin, il ne fallait pas prendre les choses au tragique.

— Quand tu la connaîtras, mon ami, déclara Bernard, tu la respecteras, tu la vénéreras autant que tu l'aimeras... que tu vas l'aimer dès que tu auras passé une heure auprès d'elle.

— Eh ! mon vieux, j'ai senti, tout de suite, qu'il fallait beaucoup moins longtemps que cela pour l'aimer... Donc, tu l'adores ?... Et, si je te comprends bien, tu veux y mettre M. le maire et M. le curé ?...

Bernard dit :

— Jusqu'à présent, elle s'y refuse, par un délicieux excès de délicatesse ; mais je n'attendais que ton retour pour accomplir le plus grand acte de ma vie... Elle est seule au monde ; tu sais ce que j'ai comme famille ne compte guère... Elle est sans la moindre fortune, naturellement, de famille extrêmement modeste ; mais elle est le bonheur, la sécurité, la foi dans l'avenir...

— Parfait... parfait, dit Jarroux, d'un ton bonhomme.

— J'étais bien certain que tu m'approuverais ! prononça un peu fiévreusement Bernard.

— Hum... pour te parler en toute franchise, hum... je t'avais toujours prévenu que... Enfin, on en épouse, dans le monde, qui ne valent pas les simples filles que le hasard vous a fait rencontrer... Si tu as choisi celle-ci, si tu l'aimes, si elle te rend heureux... eh bien, eh bien, mon vieux, elle aura un ami en moi...

— Merci ! dit chaleureusement Bernard, en lui tendant la main.

Jarroux la prit, mais en disant :

— Eh ! mon bon, pas si vite ! C'est que je la détesterais, si elle manquait au programme !... Je juge les gens à l'expérience, moi !... Mais sapristoche ! me voilà perdant mes deux amis à la fois ; car Darrans...

Bernard s'exclama, à la fois joyeux et surpris :

— Comment ! Lui aussi ?...

Jarroux commença, en fait de réponse, par hausser les épaules, puis grogna :

— Oh ! il ne m'a pas fait de confidence ! Et même, cet animal-là m'évite de plus en plus... Décidément, je ne pèse plus lourd dans sa vie, et je crois bien que j'apprendrai son mariage comme tout le monde, par une lettre de faire part... Mais enfin, je sais qu'on l'a vu, sur les côtes normandes, cet été, soigné comme un gommeux, aux petits soins pour une famille où il y avait des filles... ou une fille à marier... On ne m'a pas dit le nom... Et pour qu'il s'en aille faire le petit toutou auprès des familles, celui-là... faut croire qu'il aura trouvé plus de galette que toi !...

Puis Jarroux interrogea, bien naturellement :

— Tu le prends aussi pour ton témoin, je pense ?

Bernard fit la moue ; et :

— Non... Je n'y tiendrais pas... Nous n'avons évidemment pas les mêmes idées au sujet de...

— Tu as peur qu'il ne te blague ?

— A-t-on peur de quoi que ce soit, quand on aime bien ? répliqua tranquillement Bernard.

Puis, un peu précipitamment :

— D'ailleurs, nous reparlerons de tout cela lorsque nous ne serons rien que nous deux... J'entends Marie qui revient... Et, bien entendu, pas un mot de tout ceci devant elle !

— Parbleu !

Puis, déjà presque prêt à s'attendrir :

— La chère petite ! elle est donc descendue pour moi ?... Voilà que je commence à lui donner de la peine...

A quoi Bernard riposta, joyeusement :

— Ne penses-tu pas qu'elle se fait une fête de te traiter de son mieux ?

***

Oh ! le bon, le joyeux déjeuner ! Bon — parce que Marie était « née rôtisseuse » et que ses côtelettes et ses pommes de terre étaient juste cuites au point où Jarroux, s'il n'avait été sage, en aurait mangé comme Gargantua. Joli — d'abord parce que Marie était là ; et puis, elle avait fait une petite folie pour ses fleurs : il y avait un bouquet de chrysanthèmes, énormes, au milieu de la table et un semis de violettes sur la nappe ; elle avait bien deviné le désir de Bernard de faire fête à son ami. Et joyeux... serait-il besoin de l'ajouter ?... parce que Jarroux était là, Jarroux épanoui dès l'omelette, juteuse, dorée, Jarroux racontant folies sur folies, blaguant déjà Marie, blaguant Bernard, les faisant même rougir ; car il n'aurait pas été complètement épanoui sans quelque bonne grosse plaisanterie. Et voilà que, vers la fin, une discussion s'engageait, entre lui et Marie, sur la façon de préparer le café ; et il l'accompagna à la cuisine pour l'aider, absolument « chez lui », n'ayant plus l'ombre d'une prévention contre cette charmante créature... Très certainement, la plupart des femmes qu'on rencontrait dans le monde ne valaient pas celle-ci.

La confection du café terminée, il revint s'asseoir voluptueusement à table. Et alors, il y eut une petite comédie... Bernard fumait peu autrefois et n'avait jamais fumé, dans son nid d'amour. Il dit :

— Eh, eh, est-ce que j'ai encore des cigarettes ?...

Il alla fouiller dans un tiroir et en rapporta son étui vide.

— Mais j'ai du tabac sur moi, criait Jarroux.

Du tabac, oui... mais pas de papier... Et alors, comme Jarroux fouillait dans toutes ses poches, sa pipe apparut soudain, la bonne camarade sans laquelle il n'était pas de bon repas pour lui.

— Eh ! si vous avez votre pipe ? dit bien naturellement Marie, qui apportait le café, délicieusement chaud et parfumé.

— Vous voulez rire ?...

Il protestait violemment. Lui ! Fumer sa pipe, dans cette salle à manger si coquette ? Empester ce délicieux logis, frais comme une fleur !

— N'est-ce pas, demandait Marie à Bernard, qu'il fume toujours sa pipe après son déjeuner ?

Pour réponse, Bernard alla prendre la pipe dans la poche où Jarroux l'avait comme furieusement réintégrée, la bourra de tabac et la lui mit de force entre les dents, tandis que Marie lui présentait une allumette enflammée.

(A suivre.)

La chose n'aurait pas grande importance, si malheureusement ce petit commerce n'avait les plus fâcheuses conséquences au point de vue de notre bonne réputation. Il faut remarquer, en effet, que tous ces romans pornographiques prétendent être des peintures exactes de la vie parisienne...A en croire les auteurs Paris serait un vaste promenoir de music-hall. On n'y rencontrerait que femmes légères et vieux marcheurs... Est-il nécessaire de dire que Paris n'est nullement la cité corrompue que peignent les auteurs fervemment lus outre-Rhin ou outre-Manche, que Paris est, au contraire, la ville de l'effort, de l'intelligence, du travail, la ville des braves gens ?

CHEZ YVETTE GUILBERT

Un rédacteur de la *Liberté* s'est rendu chez la grande divette, en son hôtel coquet du boulevard Berthier. Yvette Guilbert s'est vivement défendue d'avoir été aidée « sérieusement » pour la confection du roman *Vedette*. Voici, ensuite, comment Yvette se peint elle-même et raconte sa vie :

Yvette s'est tue un instant, abîmée dans les réflexions que lui suggère l'ingratitude de ses contemporains. Elle se secoue bien vite.

— Bah ! tout cela est sans importance ! Personne ne croira, j'espère, que j'aie besoin de me faire aider pour pondre un roman. Depuis, j'ai écrit toute seule — toute seule, dites-le bien haut — de la première à la dernière ligne — les *Demi-Vieilles*, qui m'ont valu les plus flatteuses appréciations. Je prépare un nouveau volume sous ce titre, le *Juif Blanc*... (le « Juif Blanc » c'est Jésus-Christ) conçu dans un esprit philosophique et religieux... Car je suis croyante et pratiquante; je fais ma prière tous les soirs, comme une petite fille bien sage... Et puis voilà. Les « mufles », je leur dis... zut !... Ça ne m'empêchera pas d'aimer la vie, la vie avec ses joies et ses peines, ses satisfactions et ses douleurs. On m'insulte, on m'attaque ; on m'a ouvert le ventre trois fois; cela vaut encore mieux que d'être sous la terre. J'ai fait de bonne heure le dur apprentissage. Mon père mort, restée seule avec ma mère, nous avons trimé des quatorze heures par jour sur des ouvrages de couture. On nous a saisies, vendues, expulsées. Sept fois de suite, nous avons dû racheter le lit de fer et le matelas qui constituaient notre ameublement. Quand on a passé par là, vous savez, on est trempée ! Aujourd'hui, je suis riche ; j'ai un mari qui m'adore. Cela m'aide à supporter bien des piqûres d'épingle !

— Et maintenant, dis-je en prenant congé, qu'allez-vous faire ?

— Je pars en tournée en Allemagne et en Belgique: soixante-six mille francs. Je vais chanter des chansons 1830, en robe à panier... Qui, ma chère !... »

Et, redevenue sérieuse, bonne enfant, gavroche, Yvette me salue d'une de ces grandes révérences onduleuses, un peu ironiques que le public de la Scala et des Ambassadeurs connaît bien.

Nous pourrions ajouter : ..... Et que les Lyonnais aussi connaissent pour l'avoir presque applaudie au Casino.

La Compétence des Juges de paix

A LA CHAMBRE

Paris, 1er février.

La séance est ouverte à 2 h. 20 sous la présidence de M. Lockroy.

M. Lockroy lit une dépêche du gouvernement norvégien remerciant la Chambre de la motion votée mardi dernier envoyant la sympathie de la France à la Norvège, à l'occasion de la catastrophe d'Aalesund.

On adopte un projet autorisant une prorogation de la surtaxe des alcools à l'octroi de Barcelonette.

LA COMPÉTENCE DES JUGES DE PAIX

On reprend la discussion de la proposition relative à la compétence des juges de paix.

La commission présente un nouveau texte à l'article 19, enlevant à la compétence les infractions aux lois de 1893 sur le séjour des étrangers, et de 1897, sur le commerce du beurre et de la margarine.

M. Perroche critique le nouvel article 19 qui divise les délinquants en deux classes, les délinquants primaires et les délinquants récidivistes. Il propose un amendement reprenant le texte primitif. Suivant M. Cruppi, cet amendement ferait échec à la loi en discussion s'il était voté, M. Cruppi conclut donc à son rejet.

M. Vallé combat également l'amendement. M. Castelnau voudrait que la compétence du juge de paix soit limitée aux délits dits contraventions.

Par 352 voix contre 208 l'amendement Perroche n'est pas pris en considération.

M. Castelnau retire son amendement et la première partie de l'article 19 est adoptée. M. Jeannenay demande que les délits commis dans les bois soient déférés aux justices de paix. M. Cruppi accepte l'amendement.

M. Beauquier demande que les délits de chasse ne soient pas renvoyés devant les justices de paix. Il reproche à la commission de vouloir favoriser le braconage.

L'amendement est rejeté.

M. Castelnau propose d'étendre la compétence du juge de paix aux délits de mendicité simple et de filouterie d'aliments. M. Millevoye trouve en effet que les tribunaux sont trop sévères pour les mendiants.

M. Cruppi combat l'amendement qui est rejeté.

Le garde des sceaux demande que chaque fois que les coups et blessures auront entraîné une incapacité de travail de 20 jours au moins le délinquant soit déféré en correctionnelle.

M. Cruppi réclame le maintien du texte de la commission qui ne vise que les auteurs de blessures légères.

MM. Andrieu et Jarquier insistent pour la modification du texte de la commission.

On adopte par 283 voix contre 263 un amendement de M. Ollivier aux termes duquel le juge de paix connaîtra seulement des coups et blessures n'ayant entraîné aucune incapacité de travail.

M. Deville présente à son tour un amendement intéressant plus spécialement les petits commerçants parisiens, notamment les débitants de boissons auxquels le réglement de police défend de recevoir une fille ou une femme seule.

M. Deville demande l'abrogation de ces règlements.

M. Lepelletier propose le renvoi devant le juge de paix des contrevenants à la police des mœurs. M. Cruppi répond que la commission extra-parlementaire a déjà arrêté le texte d'un projet relatif à cette question.

M. Cruppi propose de faire de l'amendement Deville une loi spéciale ; par conséquent il conclut au rejet des deux amendements.

M. Vallé croit que l'amendement Deville ne peut être placé dans la loi en discussion.

M. Puech propose de renvoyer l'amendement à la commission.

On rejette par 335 voix contre 101 l'amendement Lepelletier.

Satisfaction est accordée par la commission à M. Rudelle qui demande l'extension de compétence pour les infractions en matière de chemin de fer.

Un amendement de M. Perroche, combattu par la commission, et tendant à l'extension de la compétence aux contraventions à la loi sur les associations, est rejeté par 330 voix contre 235.

M. Larquier présente cet amendement : « Dans tous les cas prévus par l'art. 19, le prévenu sera puni d'une amende de 1 à 100 fr. et à l'emprisonnement de 1 à 10 jours de prison ou à l'une de ces deux peines seulement ». Accepté par la commission, ainsi qu'une adjonction de M. Violette ainsi conçue : « Dans tous les cas où le code pénal prévoit des pénalités moindres, ce sont ces dernières seules qui seront appliquées ».

On adopte l'ensemble de l'art. 19.

La séance est levée à 6 h. 25.

CHEZ LE NÉGUS

Marseille, 1er février.

M. Ilg, premier ministre de Ménélick, parti ce matin par le *Chodoc* de la Cie Nationale avec toute sa famille, se dispose à faire auprès du Négus un séjour assez prolongé. Il assistera Ménélick dans la réalisation des vastes entreprises qui vont faire entrer dans la période active le développement du pays. C'est dans ce but que l'empereur et l'impératrice ne cessaient, ces derniers temps, de hater son retour afin de lui voir reprendre la direction de son ministère.

M. Ilg a été accompagné à bord par M. Bovet, son ami et correspondant à Marseille, par M. Borély, explorateur, et M. Angot, consul de Suisse.

Le Conflit Russo-Japonais

L'INTERVENTION DE LA CHINE

Shanghaï, 1er février.

Les journaux chinois publient un mémoire adressé au Trône par le vice-roi du Yunnam, qui l'a télégraphié en outre aux vice-rois des autres provinces et leur a demandé d'appuyer ses vues.

Ce mémoire déclare qu'il est impossible à la Chine de rester neutre, puisque le but du Japon est d'empêcher la mainmise de la Russie sur le territoire chinois.

LA MÉDIATION FRANÇAISE

Tokio, 1er février.

On télégraphie de Pékin au *Jiji Shimpo*: « Sir Robert Hart a nommé M. Gilchrist, contrôleur des douanes à Niou-Chouang, en remplacement de M. Gallow, sujet russe, qui aurait déplu à Juan-Shi-Khaï, notamment au sujet des propositions françaises de médiation.»

On confirme la nouvelle que sept régiments russes se sont dirigés vers le Yalou, pour occuper An-Toung et d'autres places situées sur les rives du sud du fleuve. Quelques détachements sont déjà arrivés.

LA RÉPONSE DE LA RUSSIE

Tokio, 1er février

On apprend de deux sources officielles que le Japon a reçu l'avis officiel que la réponse de la Russie lui parviendra mercredi ou jeudi au plus tard.

On croit généralement que la réponse de la Russie ne donnera pas satisfaction.

LES PRÉPARATIFS DE GUERRE

Tché Fou, 1er février.

La réserve navale du Japon a été mobilisée la semaine dernière. Quarante transports ayant à bord les divisions de Kunamento se trouvent dans les ports de Takechiki et des îles Souchima, prêts à envahir la Corée.

EXPÉRIENCES PATRIOTIQUES

Les Sociétés d'instruction militaire des Ardennes.

Mézières, 1er février.

Hier dimanche les sociétés d'instruction militaire, depuis Sedan jusqu'à Givet, se sont livrées à des expériences de défense de la frontière contre un ennemi figuré qui, venant par la Belgique, essayerait de pénétrer en France par la trouée des Ardennes.

Le thème de la manœuvre était de surveiller l'ennemi sur la frontière depuis Givet et, par une défense mobile bien comprise, de retarder sa marche vers Charleville, d'où partent de nombreuses voies ferrées dans toutes les directions. Les sociétés, concentrées sous le nom de Bataillon des Ardennes, ont pris part à ces manœuvres sous la direction des « Enfants de la Revanche ».

Tous les sentiers de la forêt, tous les défilés de la montagne ont été gardés par des tireurs. La concentration s'est opérée à Hargnies, point d'extrême frontière.

C'est la première fois que ces sortes d'expériences ont lieu.

La Grève de l'Est-Parisien

Paris, 1er février.

Les représentants de la Compagnie des tramways de l'Est-Parisien et du personnel en grève sont convoqués chez le juge de paix du 9e arrondissement pour demain matin 9 heures.

Est-ce la "Vienne"

Rochefort, 1er février.

La chaloupe *Jeune Léonie*, de Fouras, a trouvé, à un mille en mer, la vergue d'un bâtiment de guerre paraissant retenue sous l'eau par un cordage.

L'état de la mer n'a pas permis de s'en approcher.

On suppose que c'est une épave de la *Vienne*.

FRASQUES DE SOUS-PRÉFET

Nous lisons dans la *République Française* :

A l'exemple de leurs maîtres, MM. Combes père et fils, qui fouaillent les membres de l'union démocratique, à la Chambre, certains sous-préfets de province se croient tout permis vis-à-vis de qui ne donne pas au Bloc les marques de la plus absolue soumission.

« Se soumettre » n'est même pas assez, aux yeux de ces potentats ; ils exigeraient volontiers la génuflexion ou la position à plat ventre, telle que dans les cours chinoises. Un maire de l'arrondissement de Roanne vient de l'apprendre à ses dépens. C'est un excellent homme, très estimé dans toute la région et particulièrement dans sa commune, La Pacaudière, où il a toujours combattu pour la République, — celle d'autrefois, hélas ! — qui offrait quelque honneur et même quelque péril à être défendue et qui était tolérante. Aujourd'hui, il en est autrement.

Donc, on a créé tout récemment, à La Pacaudière, un comité radical-socialiste, *dont le juge de paix est le président actif, le préfet de la Loire le président d'honneur* et dans lequel les instituteurs et les fonctionnaires ont reçu l'invite d'entrer avec mission de faire de la propagande.

Le jour du tirage au sort, après les opérations, le sous-préfet, M. Schmidt, crut bon, abusant étrangement de son autorité et de sa fonction, de s'emparer de la mairie et d'y recevoir une délégation de ce comité.

Le maire fut invité à sortir. Il eut beau protester, motiver qu'il avait son courrier à dépouiller, le sous-préfet, après s'être consulté avec le juge de paix, lui ouvrit la porte et lui montra le chemin. Le maire dut céder. Il se rendit au café voisin, où il rejoignit son adjoint qui était en compagnie du capitaine de gendarmerie. Quelques instants après, M. le sous-préfet entrait audit café.

« Vous m'avez mis à la porte » dit le maire, sans se fâcher, d'ailleurs.

Mais M. le sous-préfet était furieux. Il répondit, sur un ton de colère : « Quand je suis dans une mairie, je suis chez moi ! »

— J'y suis bien un peu aussi, répartit le maire.

— Vous êtes un impertinent et je ne suis pas fâché de le dire devant tout le monde ! clama le sous-préfet, puis, s'adressant ensuite au capitaine de gendarmerie, il ajouta : « Capitaine, veuillez quitter la compagnie de M. le maire ! » Le capitaine obéit, bien entendu, et le maire et l'adjoint restèrent seuls, comme pétrifiés, bien heureux encore de n'être pas expulsés aussi de ce café !

Le sous-préfet colérique donne bien l'idée de l'insolence de certains fonctionnaires qui se croient tout permis. Le seul côté diabolique de leur attitude nouvelle est que, tout récemment encore, on les connut très militants — plus qu'on ne le leur demandait — pour d'autres ministères ! C'est ainsi que le sous-préfet de Roanne fit de la politique très modérée tant que M. Waldeck-Rousseau compta pour quelque chose dans la direction des affaires publiques. Maintenant que M. Combes l'a « renié », M. le sous-préfet de Roanne cherche à faire oublier son passé de républicain progressiste. Il recherche de l'avancement à la façon des sous-préfets de l'Empire. Encore quelques expulsions de ce genre, il en aura ; le gouvernement actuel n'a pas d'autre programme.

MORT D'UN DÉPUTÉ FACÉTIEUX

Budapest, 1er février.

M. Pichler, membre de la Chambre hongroise, est mort subitement à Vienne, dans l'hôtel où il était descendu pour passer la nuit avant de continuer sa route.

Agé de 35 ans, il avait été élu pour la première fois à 27 ans, grâce à une série de mystifications dont ses électeurs furent dupes et dont le récit a maintes fois répandu la plus intense hilarité dans les couloirs de la Chambre. Sa circonscription, Koelesd, département de Tolna, étant habitée par des Magyars, il avait trouvé bon de persuader aux populations rurales que Louis Kossuth était mort entre ses bras, quoique lui, Pichler, se trouvât, en réalité à Budapest quand Kossuth décéda en Italie. Ses deux principaux artifices oratoires étaient la mort de Kossuth et celle de son propre frère.

Il racontait comment l'ancien dictateur lui avait communiqué sa dernière volonté: « Pichler, Pichler, approche plus près ! Je te confie ma Hongrie ! Oh ! veille bien sur elle ! je ne mourrai tranquille que si tu le jures ! » Quant à M. Pichler père, il était mort dix ans avant la naissance de son fils. Ce dernier étant entièrement inconnu dans sa circonscription, racontait aux électeurs comment ce vaillant héros avait été tué en 1849 pendant la guerre de l'indépendance, trente-sept ans avant la période électorale, lors de laquelle le candidat n'en avait que vingt-sept. M. Pichler ayant alors averti son fils qu'il allait le rejoindre à Tolna, celui-ci lui écrivit en toute hâte : garde-toi bien de venir ; pour mes électeurs tu es mort depuis l'an 49.

Ces émouvantes histoires, déclamées avec tous les signes d'une poignante émotion, eurent un tel succès que le candidat l'emporta sur deux adversaires, dont l'un était le gendre de M. de Szell.

Grave Incident au Louvre

ACCIDENT A LA « KERMESSE » DE RUBENS INCURIE ADMINISTRATIVE

Paris, 1er février.

L'incurie la plus fantastique règne partout en maîtresse, et personne n'a oublié les vifs incidents qui se produisirent l'an dernier à propos de la présence au Musée du Louvre de la fameuse tiare de Saïta pharnès.

On signale une nouvelle preuve de la négligence coupable de l'administration de notre Musée national.

Un de nos confrères la relatait hier en ces termes :

Il y a quelque temps, affirme un de nos peintres célèbres, les employés d'un photographe ont décroché la *Kermesse*, de Rubens, l'ont installée, sans même l'attacher, sur un chevalet en plein air, sur une terrasse du Louvre et, après l'opération, sont partis déjeuner ou ailleurs, laissant là le panneau, car la *Kermesse* est sur un panneau en bois.

Un coup de vent est arrivé qui a flanqué le panneau en bas..., et au retour on a trouvé la *Kermesse* en plusieurs morceaux ! ! ! Vous voyez d'ici, n'est-ce pas, les recollage, réparation, retouchage, etc... C'est irréparable !... et la *Kermesse* !! un chef-d'œuvre que tous les musées nous envient et qui vaut des millions...

Après enquête, le fait a été reconnu exact et voici les explications que, dans les milieux officiels, on essaye de fournir :

Le tableau de Rubens a été retiré de sa place habituelle au fond de la travée F de la grande galerie de peinture dans les premiers jours du mois d'août pour être remis aux envoyés de M. Braun, photographe du Louvre.

La maison Braun tire des clichés de toutes les œuvres célèbres du Louvre, et c'est presque journellement que ses employés, durant la belle saison, sont autorisés à prendre des épreuves. Généralement, on ne déplace pas les tableaux. C'est tout au plus si on les descend, pour les photographier plus facilement.

Avec la *Kermesse*, dont les couleurs manquaient d'éclat (tout au moins d'après les opérateurs), il fallut faire autrement.

Le tableau fut confié aux aides, qui le transportèrent en plein air sur une des terrasses du Louvre, où ils le photographièrent.

Quand ils le rapportèrent, on s'aperçut qu'il avait dû tomber et que le panneau était abîmé à l'endroit où, au premier plan, se trouve le chien épagneul qui mange dans un seau les reliefs du festin auquel, derrière lui, font honneur tous les acteurs de la fête.

M. Kaempfen fut prévenu. Après avoir examiné le tableau, il jugea que le dégât était réparable.

La *Kermesse* fut envoyée au vernissage et remise en place vers la fin de novembre. En ce moment, elle reluit comme un tableau neuf.

On voit avec quelle légèreté, avec quelle insouciance on parle de chefs d'œuvre dont le prix est inestimable. Mais même ces explications sont insuffisantes et sujettes à caution.

On prétend que la *Kermesse* fut abîmée au mois d'août, restaurée, puis remise en place en novembre. Rien n'est plus inexact. Nous nous rappelons que lors de la visite de la reine d'Italie au Louvre, le 17 octobre dernier, le célèbre tableau fut montré à la souveraine, qui l'admira. Il y a donc un premier mensonge dans ces déclarations que nous venons d'enregistrer. On peut donc être autorisé à croire que l'accident est beaucoup plus grave qu'on veut bien l'avouer et, dans ce cas, des explications ne suffisent plus. Une enquête est nécessaire car il y a des responsabilités évidentes à établir. N'est-il pas inouï que des œuvres d'une telle valeur soient mises ainsi entre les mains du premier venu sans la moindre surveillance.

GABRIELLE BOMPARD RAPATRIÉE

Londres, 1er février.

Le paquebot *Lucania*, de la compagnie Cunard, a débarqué hier à Liverpool la trop célèbre Gabrielle Bompard, qui s'était rendue à New-York en compagnie d'un barnum, et que les autorités américaines avaient réembarquée en vertu des règlements d'immigration qui interdisent l'entrée du territoire américain aux « repris de justice ».

L'ancienne prisonnière de Clermont était seule et avait piteuse mine. Comme elle n'avait pas l'argent nécessaire pour retourner à Paris, elle s'est aussitôt rendue chez le consul de France, qui lui a remis de quoi continuer son voyage.

Gabrielle Bompard semble avoir définitivement renoncé à s'exhiber. Elle a déclaré au consul, M. de Trobriant, qu'elle était bien décidée à vivre désormais obscurément en changeant de nom, et qu'elle allait s'efforcer de travailler pour se réhabiliter à ses propres yeux. Elle a pris dans la soirée le train pour Londres.

INCENDIE D'UN COLLÉGE

Bordeaux, 1er février.

Aujourd'hui après-midi, l'établissement d'enseignement dirigé précédemment par les Pères jésuites et connu sous le nom de collège de Saint-Joseph de Tivoli, a été complètement détruit par un incendie.

Cet établissement, admirablement situé, occupe un vaste emplacement entre le boulevard du Bouscat et trois rues. Au centre d'un parc s'élève un bâtiment central de quatre étages comprenant les classes, dortoirs, réfectoires, chapelle, etc. C'est ce bâtiment principal qui a brûlé ; il ne reste plus que les quatre murs.

D'après les premiers renseignements, le feu aurait pris dans une chambre et se serait communiqué à la chapelle. Les dégâts non encore évalués sont considérables et atteindront plusieurs centaines de mille francs. Le directeur actuel de l'établissement est M. Ferdinand, ancien rédacteur en chef de *Bordeaux-Journal* et de l'*Union nationale*.

Petites Nouvelles

Paris, 1er février.

Le prince de Monaco à l'Elysée. — Le président de la République a reçu cet après-midi, en audience privée, le prince de Monaco.

Les agents galants. — La 9e chambre correctionnelle vient de condamner à 2 et 6 mois de prison deux femmes qu'un gardien de la paix ayant consenti à accompagner chez elles et qui, après avoir distrait cet agent de l'autorité, avaient délicatement extrait de sa poche un billet de 100 francs.

Mort d'un médecin en chef. — Le *Temps* annonce que M. Vaillant, médecin en chef de la marine en retraite, officier de la Légion d'honneur, est mort subitement la nuit dernière dans la chambre de l'hôtel qu'il habitait, 22, rue Tronchet, à Paris.

Rixe entre conscrits. — Au cours d'une violente bagarre, entre conscrits, à Changey (Côte-d'Or), l'un d'eux a eu le crâne fendu par un bâton ferré. Deux arrestations ont été opérées.

Vol dans une église. — Les voleurs ont dérobé, cette nuit, tous les objets de valeur de l'église Saint Lager, dans la Seine-Inférieure.

Une barque échouée. — La barque *Marie-Léonie*, de Cap Lévy, a sombré devant Cherbourg, par suite du mauvais temps. Les deux hommes d'équipage ont été noyés. Un cadavre a été retrouvé.

Echos et Nouvelles

OH ! LA TIARE !

A qui le tour ? Paris possédait la tiare Saïtapharnès, Londres a maintenant la statuette de Nelson.

Voici l'histoire. Une grande Société des armées de terre et de mer exposa, il y a environ deux ans, une statuette de Nelson, qu'un inconnu lui avait envoyée et qui avait été, disait le prospectus, donnée au grand amiral par le roi Georges III, en souvenir de la bataille d'Aboukir. La Société l'acheta même et, pour ce faire, ouvrit une souscription. Edouard VII s'inscrivit pour 625 fr., le prince de Galles, pour 250. Or, un beau jour, un jeune sculpteur du nom de Richard Garbe, ayant entendu parler de la statuette, vint la voir et... s'en déclara l'auteur. Vif émoi, mais il fallut se rendre à l'évidence. Richard Garbe fit, en outre, remarquer que, contrairement à l'usage invariable au commencement du dix-neuvième siècle, les yeux, au lieu d'être formés par une surface lisse, avaient été légèrement évidés en demi-lune, au centre, afin d'en imiter la pupille. En outre, une autre personne fit observer que cette statuette, donnée à Nelson par Georges III, en souvenir de la bataille d'Aboukir, représentait Nelson avec ses deux yeux. Or, Nelson avait perdu un œil quatre ans avant la bataille d'Aboukir.

Le mystificateur n'a pu être retrouvé. Le roi est, dit-on, furieux de l'aventure.

LA BÉCASSE DIPLOMATIQUE

C'était hier la « clôture générale de la chasse à tir » en France.

Nous avons dit ici les perplexités de M. Mougeot, grand chasseur lui-même, et qui restait indécis sur la question de savoir s'il devait autoriser la chasse spéciale de la bécasse après la fermeture générale. Il avait, à ce sujet, entamé des pourparlers — diplomatiques, s'il vous plaît — avec les ministres de l'agriculture des nations voisines. Il était, en effet, inutile de défendre de tirer la bécasse en France, si l'on avait ce loisir dans les pays d'à côté : cette protection d'un gibier migrateur devenait ainsi inefficace.

Or, en Espagne, en Italie, en Suisse, en Alemagne, on a décidé d'autoriser la chasse spéciale de la bécasse jusqu'au 31 mars.

M. Mougeot, à la suite d'un échange de vues international, vient de prendre la même décision.

Toutes les communications concernant le Rappel Républicain *doivent être adressées, 3, rue Stella, Lyon.*

LA VIE LYONNAISE

Souscription

POUR ÉLEVER SUR SA TOMBE

UN BUSTE A M. BOISSON

Assassiné le 8 Décembre en défendant la Liberté

Malgré tous nos avis, un certain nombre de personnes ayant des listes remplies, ne nous les ont pas encore fait parvenir.

Nous les prions instamment de bien vouloir nous les envoyer, 3, rue Stella, à l'entresol, car ces retards ne peuvent que porter préjudice à notre souscription.

Seizième Liste

Souscription de la section chalonnaise de la Ligue des patriotes	10 »
Anonymes (versé par M. Charles Meige)	10 »
Un employé d'administration nationaliste	1 »
M. Gaston Grillot, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon	2 »
Un citoyen	1 »
Un autre	1 »
Un Lyonnais	1 »
Un autre	1 »
Un ouvrier	1 »
Un bourgeois	0 20
Un peintre	0 80
Un patron	1 «
Un prolétaire	2 00
M. Michel S..., Lyon	0 50
M. Léon S..., Lyon	0 50
M. Ferdinand N..., Lyon	0 25
M. Auguste S..., Lyon	0 20
M. Alfred R..., Lyon	0 50
M. Francisque M..., Lyon	0 50
M. Eugène M..., Lyon	0 50
M. Victor G..., Lyon	0 20
M. Claudius M..., Lyon	0 50
M. l'abbé Ch..., Lyon	1 00
M. H. M ..., Lyon	0 50
M. L. D..., Lyon	0 50
M. A. R..., Lyon	0 50
M. C. B..., Lyon	0 50
M. E. B..., Lyon	0 50
M. Constantin	0 50
Deux demoiselles	0 20
M. B. B...,	0 10
Un Boër	0 50
A bas le *Progrès*	0 25
Anonyme	0 50
Total	41 20
Report des listes précédentes	1118 60
Total à ce jour	1159 80

RÉUNION PATRIOTIQUE

Vendredi prochain, à 8 heures 1/2 du soir, salle des Folies-Bergère, sous les auspices du comité lyonnais de la « Patrie Française »,

M. CORRARD DES ESSARTS

député de Lunéville

fera une conférence sur le sujet suivant :

Les Revendications Nationales

Plusieurs orateurs parisiens; **M. Paul Ardouin**, président du comité lyonnais de la « Patrie Française », directeur politique du *Rappel Républicain*, et **Me Valansio**, avocat à la Cour d'appel, prendront également la parole.

On trouvera des cartes, à partir d'aujourd'hui, rue Stella, 3, au bureau du *Rappel Républicain*.

EN RUE MERCIÈRE

UN VIEUX QUARTIER

Les comptoirs louches. — Les escarpes et la police. — Quelques groupes curieux. L'ancienne rue Mercière. — Les grands imprimeurs. — Le quartier des Midinettes. — Aujourd'hui ! Un coup de balai, s. v. p. !

Tandis que les recherches entreprises par l'Instruction autour du crime d'Aix-les-Bains mettaient nos policiers en campagne, nous nous promenions souvent, le soir, rue Mercière, devant ces comptoirs louches, aux rideaux d'andrinople éteints, aux lumières tamisées cachant aux indiscrets du dehors la vue d'une clientèle plutôt mêlée, comme les tord-boyaux qu'elle y consomme. C'est là que Ladermann y rencontrait Bassot ; c'est là que les chevaliers du surin et de la pince-monseigneur se donnent quotidiennement rendez-vous, à la nuit close, pour y préparer les coups et causer des amis « à l'ombre ».

J'y passais hier avec un ami, un artiste, en quête d'un document humain : et, bon gré, mal gré, il fallut subir le supplice de l'empoisonnement prémédité, dans le cadre le plus répugnant qu'on imagine.

C'était à l'angle d'une de ces rues abandonnées le soir aux souteneurs et aux pierreuses, où par instant résonne dans la nuit le bruit d'une rixe, où le couteau travaille, où le revolver éveille les bourgeois endormis, entre la rue Grenette et le passage de l'Argue. Je n'en puis dire davantage.

A notre entrée, une certaine curiosité inquiète se révèle sur les faces blêmes de trois précoces vauriens attablés dans l'ombre du comptoir. On nous dévisage, on nous déshabille, on nous inspecte. Cependant bientôt la tranquillité paraît revenir dans ce groupe de jeunes souteneurs occupés à leurs petites affaires et que la « patronne » semble couver d'un regard attendri et reconnaissant.

Par instants, une fille entre, achève une goutte d'absinthe oubliée dans le verre poisseux de son « ami » ; un court repos, une halte entre deux étapes, et elle ressort.

Tout à coup, un gamin vicieux, aux yeux noircis par la débauche, à la lèvre déjà empuantie par le tabac et tordue par le rictus, au déhanchement veule, entre en coup de vent : « Les flics sont dans la rue ; les mœurs montent chez la Fannie ! »

Aussitôt la bande s'apeure ; on baisse la lumière ; et, par une porte dérobée, les jeunes bandits s'évanouissent dans l'ombre.

Nous restons seuls.

Un brigadier de la sûreté entre à son tour ; d'un regard circulaire il fouille les recoins du comptoir, interroge du regard la « patronne » et repart.

Et la rafle continue...

* * *

Pauvre rue Mercière ! qui donc reconnaîtrait aujourd'hui le vieux quartier cher au commerce lyonnais, l'antique voie romaine conduisant au compendium de Vienne, par la rue de Confort, le Bourg-chanin et le Pont sur le Rhône ?

Les aigles romaines la traversèrent, portées par les légions dont les lourds chariots ébranlaient son sol dallé ! La Gaule pacifiée, elle s'embourgeoise et les marchands, les riches banquiers, qui y établissent leurs comptoirs, la dédient à Mercure.

Au XVIe siècle, nos grands maîtres de l'imprimerie s'y installent, les Rouville, les Treschel, les Deville, les Coral, les Réguillat; plus près de nous, les frères Gabiano, de la Porte, Horace Cardon, Rusand, Périsse, et tant d'autres. N'est-ce pas dans la maison d'Horace Cardon, réparée il y a quinze ans, que se tirèrent, chez l'imprimeur Giraud, les magnifiques œuvres de J.-J. de Boissieu ? Rouville avait légué sa maison, dite : à l'Ange ! ou : à l'Ecu de France ! aux hospices de Lyon, sous cette clause expresse qu'ils payeraient chaque année une pension au plus pauvre de ses descendants. Ce sont, à cette heure, les Palmier de Rouville, de Pierrelatte, qui bénéficient de ce legs. Je le crois.

Un petit opuscule, aujourd'hui introuvable, imprimé en 1728, chez Nicolas Barret, rue Belle-Cordière : *la Ville de Lyon en vers burlesques*, nous donne de la rue Mercière la description amusante que voici :

Continuons notre carrière
Droit contre la rue Mercière;
Pour le faire tournons le coin
A droit de la rue Thomassin.
Que cette rue est étroite !
Je vous jure et vous protoiste
Que voici bien de l'embarat;
Il ne scauroit passer un rat,
Deux carosses et une chaize.

Cette satyre nous montre ce qu'était alors la plus commerçante de nos vieilles rues.

Mais que reste-t-il des riches demeures de jadis dont les fenêtres donnaient sur la Saône, baignant leurs murs ? On retrouve encore l'hôtel des Guillot de Bussières, avec sa cour intérieure du plus pur style du XVe et son beau puits Renaissance.

Bientôt, ce vieux quartier de Lyon, assaini, aéré, nivelé, régénéré, aura perdu tout son pittoresque. On construira sur ses ruines une rue droite, en I, s'amorçant sur le nouveau quartier de la Martinière, rajeuni lui aussi. On y élèvera des façades toutes pareilles, des magasins identiques, sans variétés, du plus pur modernisme, et les vieilles allées qui « traboulent », les « allées marchandes » si animées, si vivantes, auront disparu.

Il n'y a pas longtemps encore, la rue Mercière était le quartier cher aux modistes populaires ; c'était là qu'affluait la clientèle campagnarde des maraîchères du marché St-Antoine. Les petits « trottins », les « midinettes accortes », à l'heure du repas, sortaient en bandes, bras dessous, bras dessus, lutinées par les « calicots », en quête d'un joli minois. On entrait à deux, en cachette, chez les marchands de dragées, les hôtes toujours fidèles de la rue, chez les fritteurs, dans les guinguettes.

Aujourd'hui on se cache encore pour engager des hardes au Mont-de-Piété, pour s'engager soi-même dans la rue déserte aux maisons closes.

Derrière un abat-jour soulevé, une fille à l'œil insolent, au peignoir sale et criard, salue le passant d'un « psst ! » racoleur et fatigué.

A huit heures du soir, on évite de pénétrer dans la rue tortueuse. Soudain un cri : Au voleur ! A l'assassin ! perce l'ombre. Nul ne s'en préoccupe. C'est l'alerte de chaque nuit.

Et, le lendemain, la presse réédite la phrase bien connue :

— Allons ! M. Briottet, poursuivez votre œuvre d'assainissement ! Encore un coup de balais, s. v. p. !

Francdouaire.

L'ARCHITECTE ANDRÉ BELLEMAIN

Aujourd'hui ont eu lieu les obsèques de M. André Bellemain, architecte, chevalier de la Légion d'honneur, vice-président de la Société centrale des Architectes français, vice-président du Bureau de Bienfaisance, vice-président des Légionnaires du Rhône, administrateur de l'École nationale des Beaux-Arts, membre du Conseil d'Hygiène, membre des Conseils d'administration des Asiles de Bron et d'Albigny, administrateur de la Société de Patronage des Enfants pauvres de la ville de Lyon.

C'est une figure bien connue en effet qui va disparaître. M. André Bellemain meurt, à 52 ans, dans toute la force de l'âge. Il était né à Lyon le 29 mai 1852, ancien élève de notre Ecole des Beaux-Arts, aux cours de Charvet et de Louvier. Il travailla ensuite à Paris, dans le cabinet de l'architecte Coquard, puis à Lyon, dans celui de son père, Philibert Bellemain. Celui-ci avait été aussi un brillant élève de notre Ecole, sous Chenavard, qu'il suppléa pendant son voyage en Grèce. Il avait créé un prix de Paris pour l'architecture à l'Ecole, et était membre de la Société académique d'Architecture de Lyon. Il avait construit nos grandes Brasseries de Lyon, l'Hôtel de l'Intendance du cours du Midi, et restauré le château historique de Chazey-sur-Ain. Né en 1822, il mourut et 1885.

Son fils André eut, lui aussi, à Lyon, la vie la plus active, comme on le voit par les charges nombreuses qu'il accepta.

Il exposa, au Salon de 1874, le projet de monument commémoratif des combats de Nuits, et l'exécuta plus tard. Il s'était du reste conduit assez brillamment pendant la terrible guerre pour y gagner la croix de la Légion d'honneur.

En 1894, il exposait le projet de l'Ecole normale des Instituteurs de la Croix-Rousse, dont l'exécution lui fut ensuite confiée ; on lui doit encore le groupe scolaire de la grande rue de la Guillotière.

Enfin membre de la Société académique d'architecture, il en fut secrétaire de 1887 à 1888 et vice-président de 1895 à 1896.

André Bellemain laissera dans le monde des Arts à Lyon de profonds regrets.

Fr.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Lyon, 1er février.

Lyon et toute la région ont bénéficié hier d'une journée splendide, température douce et soleil, vent du Nord.

Voici le bulletin météorologique de l'Observatoire de Lyon :

La dépression signalée samedi au nord de l'Ecosse a son centre actuellement sur l'Angleterre (740 m.), tandis qu'un minimum secondaire s'est formé sur l'Italie (Florence 745 m.).

Sur notre région, le temps reste pluvieux, la température moyenne baisse et se rapproche de la moyenne normale : 3° au 1er février,
Demain : temps moins doux, nuageux, pluvieux.
Aujourd'hui, à Lyon (Parc).
Hauteur barométrique à 4 heures du soir : 754 m/m.
Eau tombée depuis 24 heures : 0 m/m 0.
Températures extrêmes de la journée, à l'ombre : minimum : 2°, maximum : + 8°.
A l'air libre : minimum : 2°, maximum : + 10°.

CHRONIQUE

Nomination. — M. Charlety, docteur ès-lettres, maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon, est nommé professeur d'histoire de Lyon et de la région lyonnaise à ladite Faculté.

Fête de Bienfaisance. — La fête de bienfaisance que donnera, mercredi, l'Association indépendante des Etudiants dans les salons Monnier s'annonce comme devant obtenir le plus grand succès. Ce succès n'est pas pour nous surprendre, outre, en effet, qu'il s'agit de coopérer à une bonne œuvre et que celle du Dispensaire général antituberculeux mérite plus que toute autre de recevoir les encouragements du public lyonnais, le programme même de cette fête de jeunesse consacré tout entier à la chanson française était digne de tenter le public.

On sait que M. Charles Brun, l'éminent professeur du Collège libre des sciences sociales, doit faire une causerie sur la Chanson Française et que la grande artiste parisienne qu'est Madame Eugénie Buffet, interprétera ses chants patriotiques qui lui ont valu le titre de chanteuse nationale et populaire.

Voilà plus qu'il n'en faut pour justifier l'empressement du public pour la fête des étudiants.

On trouve encore des cartes à l'Association indépendante, 83, rue de la République, ainsi qu'aux bureaux du *Rappel Républicain.*

Revue Athena. — Une soirée chez Rivarol, par R. Laurent ; Les Cloches de chez nous, par Th. Botrel ; Petites mains, par G. Droux ; Les Rayons N, par M. Varille ; Essai sur le développement contemporain de l'esprit d'association, par P. Roubier ; Mme et M. Botrel à Lyon (13 et 14 janvier 1904), par J. Lécuyer ; Bibliographie.

Nous recommandons à nos lecteurs l'article sur les rayons N, de M. Varille. Ceux qui s'intéressent à la question y trouveront un aperçu très exact des dernières expériences qui ont été faites à ce sujet. On nous annonce pour le numéro prochain des gravures hors texte. Nos félicitations à notre jeune confrère.

Union des femmes de France. — Les cours pratiques de pansements organisés par le comité de l'Union des femmes de France commenceront le jeudi 4 février, à 4 heures, à l'Hôtel-Dieu, dans le service de M. le docteur Vallas.

Pour les renseignements, s'adresser au siège social, 17, place Bellecour.

Chambre de Commerce de Lyon. — La Chambre de Commerce de Lyon a attribué, pendant l'année 1903, des primes de récompense pour des perfectionnements intéressant l'industrie des soieries aux inventeurs dont les noms suivent :

M. Truchet, ouvrier tisseur (chez M. Merlin), 38, rue du Mail, système consistant à lire sur le dessin le chasse navettes du battant double boîte pour l'article velours liseré deux lats.

M. Billaud, tisseur, 2, rue Chaumais, appareil permettant l'emploi alternatif de deux dessins et leur remplacement rapide à la mécanique Jacquard.

M. Goyet, tisseur, rue Gigodot, système de charge des battants.

M. Pétrus Badin, ouvrier chez M. Bourg, fabricant de brocheurs, 36, rue du Mail, amélioration dans le fonctionnement de la machine dite « brodeuse ».

M. Eugène Ancian, graveur, chez M. Duchamp, fabricant de soieries à Neuville-sur-Ain (Ain), appareil applicable aux mécaniques de damas, provoquant l'arrêt du métier dès qu'il se produit une fausse tringle.

M. J.-M. Villard, 102, grande rue Saint-Clair, à Caluire (Rhône), pare-navettes.

M. Gaillard, 21, montée Rey, nouvelle organisation du brocheur dans les métiers de lampas et broché.

Cours professionnel de cuisine. — Aujourd'hui mardi, le cours comprendra : pièce de bœuf bouquetière.

Jeudi : Pommes soufflées et frites. Cours pratique et dégustation.

Vendredi : Cours sur les œufs : œufs à l'aurore, œufs à l'américaine, œufs Meyerbeer, etc.

Prix de la carte d'entrée valable pour un an : 3 francs, ou 0.40 par leçon, au choix de l'élève.

Les cours sont orgnisés par la Chambre syndicale ouvrière des cuisiniers de Lyon, à l'Hôtel Municipal, 7, rue de la Tunisie, de 3 heures à 4 heures du soir.

Le mouvement des abattoirs. — Voici le mouvement des abattoirs pendant la période du 20 au 26 janvier. Ont été abattus :

879 bœufs et vaches ; 1.342 veaux ; 4.189 moutons ; 1.766 porcs ; 60 boucs et chèvres ; 36 chevaux et 1 âne. Ce qui a donné un total de 580.470 kilogrammes de viande livrés à la consommation, dont 410.544 par Perrache, 160.501 par Vaise et 9.425 par Corne-de-Cerf.

Les saisies des denrées malsaines. — Les inspecteurs municipaux ont saisi, du 21 au 27 janvier, aux abattoirs, dans magasins et aux criées, les denrées malsaines suivantes :

Aux abattoirs : bœufs et vaches, 400 kilos ; moutons, 45 kilos ; porcs, 565 kilos ; chevaux, 250 kilos ; fœtus, 79 ; abats divers, 704 kilos ; viandes fraîches, 194 kilos.

Dans les magasins : poissons, marée, 26 kilos.

Aux criées : poissons, 9 kilos ; 4 volailles.

Le total des denrées malsaines saisies a été de 2.493 kilos.

Les billets circulaires. — Une modification, qui ne manquera pas d'être bien accueillie par les voyageurs de commerce, va être apportée dans la détermination du prix des billets circulaires à itinéraires facultatifs, délivrés aux conditions du tarif commun G. V. n° 105, par les Compagnies de l'Est, de l'Etat, du Midi, du Nord, de l'Orléans, de l'Ouest et du P.-L.-M.

Jusqu'à ce jour, le parcours total d'un voyage circulaire était obtenu par l'addition des parcours partiels composant l'itinéraire choisi, chacun de ces parcours partiels étant indivisible.

Désormais, lorsque le voyageur empruntera une partie seulement d'un parcours de la nomenclature annexée au tarif, il ne sera compté que la longueur de cette fraction pour l'établissement du prix du voyage, ce qui, dans bien des cas, apportera une notable diminution dans les distances à taxer.

Société amicale des Enfants de la Vallée d'Azergues. — Le banquet d'hiver aura lieu le dimanche 7 février, à 1 h. 1/2 précise, chez Moyne, cours Vitton, 79. Les cartes sont déposées chez M. Joubert, épicier, quai des Brotteaux, 26.

La réunion mensuelle a toujours lieu le premier samedi du mois, à 8 h. 1/2, au siège social, 6, place des Terreaux, café des Beaux-Arts.

Nos tramways. — La Compagnie O.T.L. a l'honneur d'informer le public qu'en raison des travaux exécutés cours Gambetta, au pont par-dessus le chemin de fer de Genève, les tramways de la ligne Saint-Paul-Monplaisir emprunteront le boulevard des Hirondelles et la grande-rue de Monplaisir (au lieu du cours Gambetta prolongé) pendant la journée du 3 février.

La contrebande. — Deux agents de la Sûreté ont arrêté hier le nommé F... Michel, âgé de 39 ans, trouvé porteur d'allumettes de fraude, rue Marignan.

Conduit devant M. le commissaire de police, F... a été écroué.

— A 11 heures du matin, un gardien de la paix a saisi, rue Inkerman, un sac contenant 7,500 allumettes de fraude qui avait été abandonné par un individu qui a pris la fuite à la vue du représentant de l'autorité.

Vagabondage. — Deux gardiens de la paix ont arrêté hier, boulevard de la Croix-Rousse, le nommé T... Léon, 24 ans, sans domicile et sans moyen d'existence.

T... a été écroué pour vagabondage.

Une inondation. — Hier, à 7 heures du soir, le conduit d'une bouche d'arrosage, située rue Bouteille, s'est rompu occasionnant une forte inondation dans la rue et dans les magasins environnants.

On a couvert la bouche d'arrosage à l'aide de planches, en attendant l'arrivée d'employés du service des eaux, prévenus par téléphone.

Nos entôleuses. — Une femme A. V..., 19 ans, demeurant rue de la Préfecture, a été arrêtée hier, dans un hôtel de la rue Mercière, pour vol d'une somme de 90 fr. commis à l'entôlage.

— La nuit dernière, alors qu'un marchand de charbon du cours Charlemagne regagnait son domicile, il fut abordé, devant la gare de Perrache, par deux femmes qui lui subtilisèrent son portemonnaie contenant une somme de 190 francs.

Aussitôt leur larcin commis, les voleuses s'enfuirent, mais l'une d'elles, suivie par un employé de chemin de fer, fut désignée à deux agents qui l'arrêtèrent, rue Chevreul.

C'est une nommée Joséphine P..., demeurant rue Vaudray.

Elle a été écrouée.

Arrestations. — Au cours d'une rafle faite cette nuit dans les quartiers du centre, par les agents de la sûreté, neuf individus ont été arrêtés et emmenés au Dépôt. Après justification de leur identité et de leurs moyens d'existence, ils ont été relaxés. L'un d'eux, qui était armé d'un revolver chargé de cinq cartouches, a été écroué pour port d'arme prohibée.

Trouvailles. — Un portemonnaie contenant une certaine somme d'argent, trouvé hier soir, à cinq heures, rue Moncey, a été déposé au commissariat de police de la Part-Dieu.

— Egalement, ce matin, à trois heures, une bonbonne contenant quinze litres d'alcool, trouvée rue Pierre-Corneille, a été déposée au même commissariat.

AVIS. — La **Pharmacie du Serpent** ne publie pas de *prix-courant*, mais elle pratique, sur tous les articles, les prix les plus réduits qui se puissent consentir, pour *produits frais* et de *première qualité.*

VILLEURBANNE. — *Etat civil.* — Naissances : Pillet Julien. Valer Cécile. Valier Jeanne. Dumas André. Pernod Marcel. Laurent Michel. Manion Marie. Gruffat Michel. Ravier François. Gatelet Emile.

Publications de mariages : Gillet Alexis et Guillon Julie. Rey Louis et Raffaut Armandine. Lasherme Pierre et Douarre Marie. Dervieux Louis et Mazuir Joséphine. Riou Pierre et Gerboud Joséphine.

Décès : Beaufils Marie, épouse Trillat, 25 ans, ménagère. Drevet Jean, 34 ans, papetier. Reynaud Joseph, 80 ans, s. p. Gallet Jeanne, 1 mois. Girié Anne, 18 ans, pianiste. Etienne Jean, 67 ans, cordonnier. Ravier François, 74 ans, tisseur.

OULLINS. — *Une grève.* — Les ouvrières de l'usine de tissage mécanique de M. Roux se sont mises en grève pour des questions de salaires qui paraissent très justifiées.

Hier matin, au moment de la sortie des ouvrières ayant continué le travail, les grévistes se sont livrées à une manifestation pour engager celles-ci à quitter l'usine.

Ce soir, très peu d'ouvrières ont repris le travail.

M. Normand, maire d'Oullins, doit avoir une entrevue avec M. Roux. Les grévistes se réuniront aujourd'hui, à deux heures, à l'Hôtel-de-Ville.

Il est à souhaiter que ce conflit ne se prolonge pas et que l'accord se fasse bientôt entre patron et ouvrières pour le plus grand bien de tous.

UNE RÉUNION POLITIQUE

à Sainte-Foy-l'Argentière

Dimanche soir, le comité libéral de Sainte Foy-l'Argentière, que préside le docteur Lecreux, se réunissait pour entendre MM. D. Gurnaud, directeur politique du *Rappel Républicain*, et Dupuis, président du groupe républicain nationaliste.

Quatre-vingts électeurs environ se pressaient dans la salle de l'Hôtel Bayard.

M. le docteur Lecreux prend le premier la parole et présente en quelques mots les conférenciers à l'auditoire.

M. Dupuis fait, avec beaucoup d'entrain et de bonne humeur, le procès du « bloc ». Il déplore que la République actuelle soit aux mains d'internationalistes et de jacobins. Il montre que la désorganisation règne partout, dans l'armée comme dans la marine, dans la magistrature comme dans les finances. Et il termine sa vigoureuse allocution par un salut à l'Alsace-Lorraine auquel s'associe l'auditoire tout entier.

M. Gurnaud lui succède ; il se félicite de l'occasion qui lui est offerte de parler devant un comité qui s'est formé de son propre mouvement, et qui se compose de gens sincèrement dévoués à leurs idées ; il remercie le docteur Lecreux de lui avoir fourni cette occasion. Puis, entrant dans le vif de sa conférence, il résume, en quelques mots, les critiques du précédent orateur et aborde la partie positive, pratique de la réunion qu'il présente ainsi : Comment lutter contre des adversaires aussi puissants que ceux qui se dressent contre nous ? Il faut nous servir de leurs armes. Nous avons la parole et la plume qui sont les formes de l'action publique. Faisons donc des conférences, et répandons des journaux.

L'orateur s'attache surtout à ce second point. Il démontre quelle est l'importance de la presse et, s'excusant de prêcher un peu pour son saint, il raconte à la suite de quels événements se sont fondés tour à tour le *Réveil* et le *Rappel Républicain.*

Il termine en faisant appel à l'esprit de propagande qui doit animer tout nationaliste convaincu et il exprime le vœu que Sainte-Foy-l'Argentière et le canton de Saint-Laurent-de-Chamousset ne deviennent jamais un champ d'expériences pour les jacobins.

M. le docteur Lecreux remercie en termes excellents les orateurs, et il croit se faire l'interprète de tout l'auditoire en les priant de venir bientôt pour une nouvelle conférence.

Adopté, par tous, par acclamations.

Bonne soirée, dont on se souviendra volontiers à Sainte-Foy-l'Argentière.

MARCHAND A THOISSEY

Thoissey, 1er février.

Le colonel Marchand, arrivé à Thoissey ce matin a assisté à un banquet de vétérans auquel 120 convives ont pris part.

Dans son toast, le colonel Marchand a dit :

« L'armée est ici si largement représentée par tous les convives que je ne puis boire qu'à l'armée nationale ; en buvant à elle je bois à la France, à tous ses enfants, à vos familles et à vous tous. »

Des cris de : « Vive Marchand ! » ont salué cette courte allocution.

TENTATIVE D'ASSASSINAT

Assassiné et dévalisé par une femme

Valence, 1er février.

Ce soir, vers 8 heures, une tentative d'assassinat a été commise boulevard Vauban, dans les circonstances suivantes.

Un nommé Delhomme, âgé de 34 ans, ouvrier à l'usine Jayer, à Bourg-lès-Valence, se trouvait dans un café en compagnie de la nommée Pimon, dite Sarah, âgée de 28 ans.

Ils sortirent ensemble. Delhomme reçut de cette femme, au milieu de l'obscurité, de violents coups de couteau à la cuisse gauche. La femme, après lui avoir dérobé son porte-monnaie, s'enfuit en compagnie d'un homme et d'une autre femme.

Delhomme tomba évanoui sur la chaussée et fut secouru par un passant, et transporté chez le docteur Daubois, puis à l'hospice.

Le docteur Jean visita le blessé et reconnut que la blessure était grave.

La police, après enquête, arrêta la femme Pimon et une autre femme.

Le parquet, avisé immédiatement, s'est transporté sur les lieux. L'état du blessé paraît s'aggraver.

Courrier des Sports

VIIIe CONCOURS NATIONAL DE TIR

(7-18 juillet 1904)

Réunion du comité de classement le vendredi 5 février, à 8 heures du soir, au secrétariat général, 7, rue Paul-Chenavard.

CYCLO-CLUB DU XXe SIÈCLE

Le C. C. XXe siècle rappelle que les cartes d'invitation pour le bal du 6 février sont personnelles et en nombre limité.

Les amis de la Société désirant assister à ce bal sont priés de s'adresser au siège, brasserie de la Guillotière, place du Pont, les mardis et vendredis, de 9 heures à 10 heures du soir.

LE CONCOURS HIPPIQUE

Le Concours hippique de Lyon aura lieu sur le cours du Midi, du 17 au 24 avril.

Les engagements pour tous les prix des classes et pour les courses au trot, devront être adressés au secrétariat, jusqu'au jeudi 7 avril.

LYON OLYMPIQUE

Jeudi prochain 4 février, à 9 heures du soir, aura lieu, au siège, l'asssmblée générale mensuelle. Vu son importance, les sociétaires sont priés d'être exacts.

Ordre du jour : Election de deux membres du comité, en remplacement de MM. Debroux et Bertholet, démissionnaires. — Championnats. — Cotisations. — Divers.

AUTOMOBILE-CLUB DU RHONE

L'assemblée générale annuelle de l'Automobile-Club du Rhône se tiendra le mercredi 3 courant, à 6 heures précises du soir, dans les nouveaux salons de la Société, 3, rue Boissac.

Cette assemblée sera très importante, car elle coïncidera avec l'inauguration officielle du nouvel hôtel que vient de louer l'A. C. R.

Le banquet aura lieu dans les salons de la Société, à 7 h. 1/2.

F. C. L. S. E.

Mardi 2 courant, à 8 heures 1/2, réunion extraordinaire des délégués et présidents des sociétés de la F. C. L. S. E., au siège, café de la Bourse.

Ordre du jour : Nomination des différentes commissions. Etablissement du calendrier sportif (les délégués sont priés d'apporter aussi exactes que possibles, les dates de courses de leurs sociétés). Remise des pouvoirs aux délégués du Congrès de la F. C. F. à Paris. Discussion du règlement sportif.

Les timbres licences ne seront remis aux délégués qu'en payant la cotisation d'affiliation pour 1904, et sur présentation de leurs bulletins d'adhésion remplis et signés.

Jean Roth.

TRIBUNE POLITIQUE

Groupe républicain nationaliste. — Ce soir permanence, le camarade Jullian.

Tous nos amis pourront passer au local, 15, rue Centrale, de 8 h. 1/2 à 10 h. ; il leur sera remis des cartes pour la grande conférence Conrard des Essarts.

Comité des républicains libéraux du VIe arrondissement. — Tous les adhérents des 1re, 2e, 5e et 6e sections sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à 8 h. 1/2, au local.

Tribune Ouvrière

On demande un jeune homme, 15 ou 16 ans, pour bureau et courses. — S'adr. au bureau du Journal.

— Jeune homme, libéré du service militaire, instruit, intelligent, désire bonne représentation, appointements modiques pour commencer. — S'adr. A. F., 70, bureau du Journal.

— Jeune fille, sténo-dactylographe demande travaux, copies à faire chez elle ou au dehors. Prix modérés. — S'adr. De Metz, 294, avenue de Saxe.

— On demande des jeunes gens de 10 à 14 ans, rue de l'Hôtel-de-Ville, 101.

A NOS ABONNÉS

Les personnes qui ont souscrit un abonnement au *Rappel Républicain*, sans nous en envoyer le montant, sont instamment priées, dans le but de nous éviter des déplacements ou des frais de recouvrements onéreux, de passer à nos bureaux pour le règlement, ou de nous envoyer le montant de leur souscription par mandat-poste, si elles ne résident pas à Lyon.

Dernière Heure

LES GRÈVES AGRICOLES

Narbonne, 1er février. — Suivant des renseignements officiels, la grève agricole a cessé aux environs de Narbonne. L'agitation continue dans divers centres où des solutions amiables sont imminentes. Le préfet et le sous-préfet ont rendu dans trois communes des sentences arbitrales donnant satisfaction aux ouvriers.

MUTATIONS MILITAIRES

Paris, 1er février. — *Corps de santé :* Melnotte, médecin major de 1re classe au 92e d'infanterie, passe à l'hospice mixte de Dijon ; Cullier, médecin aide-major de 1re classe au 26e dragons, passe au 152e d'infanterie.

Génie : Morot, lieutenant en premier au 4e régiment en garnison à Briançon, est désigné pour rejoindre la portion centrale du régiment à Grenoble ; André, lieutenant en second au 4e régiment à Grenoble, est désigné pour la garnison de Briançon.

Administration : Noble, officier d'administration de 1re classe à Nice, est désigné pour la direction de Briançon ; Givert, officier d'administration de 1re classe à Lyon, passe au ministère de la guerre, 4e direction, 1er bureau ; Guerpillon, officier d'administration de 2e classe à Gap, passe à la direction de Lyon.

La Grève de l'Est-Parisien

Paris, 1er février. — Le préfet de police a visité cet après-midi plusieurs dépôts de tramways de la Compagnie Est parisien.

L'ordre a régné partout. Les grévistes, en plus grand nombre, sont restés chez eux. La délégation du syndicat ouvrier est allé, à 5 heures, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, où M. Caron, président du conseil général de la Seine, doit avoir avec eux une entrevue ainsi qu'avec le directeur de la compagnie.

La délégation ouvrière rendra compte de ses démarches au cours de la réunion qui aura lieu ce soir, à 7 heures, à la Bourse du travail.

Les grévistes devaient se rendre en corps à cette réunion, mais à la demande du commissaire de police des Lilas, ils ont résolu d'y aller isolément.

En prévision du tapage que pourrait occasionner le départ des grévistes vers la Bourse du travail, des forces de police importantes ont été postées près de la barrière des Lilas. Les gardes à cheval stationnent en outre à proximité.

Paris, 1er février. — Les tentatives de conciliation entre les grévistes et la Compagnie des tramways de l'Est Parisien ont échoué. Les grévistes ont nommé une délégation chargée d'aller demain porter leurs doléances au ministre des travaux publics.

LES GRÈVES DU NORD

Lille, 1er février. — L'effervescence produite parmi les grévistes du Cateau s'est traduite par des événements graves. Hier soir, à Neuilly, village de 2.600 habitants, les grévistes dévastèrent et incendièrent la maison de M. Blanquard-Cazez. Mlle Cazez, propriétaire du tissage, avait l'intention de fermer l'usine le 31 janvier. Les ouvriers attribuèrent cette décision à l'influence de l'oncle de cette patronne, M. Blancquard-Cazez, et mirent le feu chez lui.

Une chaumière voisine, à laquelle le feu s'est communiqué, a été également détruite.

Le sous-préfet et le procureur de la République de Cambrai sont arrivés cette nuit avec un escadron de cuirassiers.

Armentières, 1er février. — Quatre cents tisseurs de l'établissement Mathieu ont protesté contre le renvoi de plusieurs ouvriers ; ils n'ont pas repris le travail cet après-midi et se sont réunis à la Maison du Peuple.

L'INSURRECTION MACÉDONIENNE

Paris, 1er février. — L'ambassade ottomane déclare que la Sublime Porte a été avisée que les comités bulgares ont acheté en Autriche plusieurs milliers de fez et ordonné la confection en Bulgarie d'uniformes militaires ottomans.

Ces fez et costumes serviraient au déguisement des révolutionnaires en vue de faire attribuer les crimes commis aux soldats ottomans. Des bombes destinées aux bandes seraient fabriquées à Vranja, à Kragujevatz et à Ouzitcha.

LE CONFLIT RUSSO-JAPONAIS

Londres, 1er février. — Un fonctionnaire japonais, parfaitement au courant de tous les détails des négociations en cours, a fait aujourd'hui à Londres à un journaliste les déclarations suivantes : « Je suis convaincu que ce n'est pas pour permettre au gouvernement russe de poursuivre les préparatifs de guerre qu'il y a délai dans l'envoi de la réponse de la Russie à Tokio. Le délai est dû aux efforts sincères du comte Lamsdorff pour aboutir à un règlement pacifique du différend.

LES ANGLAIS AU SOMALILAND

Londres, 1er février. — On confirme que l'expédition anglaise du Somaliland s'est livrée à une battue s'étendant du Dumodle à Haïn et qu'elle a capturé 4.000 chameaux et 20.000 moutons, mais cette razzia n'aura pas grand effet sur le Mullah dont l'approvisionnement en bestiaux serait considérable.

L'opération anglaise a beaucoup fatigué les troupes. La température est excessive, le jour comme la nuit, et l'eau potable a un caractère purgatif très prononcé.

Le moral des troupes n'en est pas moins excellent. Les chevaux souffrent aussi de l'absence de pâturages et de la mauvaise qualité de l'eau.

Le Mullah se trouve à Sorl, pays qui jamais n'a été exploré par les Anglais et qui serait entièrement privé d'eau. Les combattants qui l'entourent seraient peu nombreux et la plupart sont armés de lances.

On ignore si le général Egerton sera en mesure de suivre le Mullah à travers le désert nord.

LES JOURNAUX DU MATIN

Extraits des journaux qui paraîtront ce matin à Paris.

Paris, 3 heures du matin.

Le Gaulois. — M. Desmoulins à propos des réunions de la Patrie Française à Lunéville et à Nancy :

Les départements de l'est ont fait connaître leurs sentiments ; ils ont cautionné devant la patrie le courageux Alsacien que le gouvernement outrage et diffame.

C'est une triomphante réponse aux affirmations intéressées des députés blocards qui n'ont pas eu le courage de sacrifier le ministère à l'intérêt et à la dignité de la France.

Nous admirons et remercions ces vaillants apôtres de l'idée nationale qui ne ménagent ni leur temps, ni leurs forces, lorsqu'il s'agit de servir la patrie.

Ils font de bonne besogne et si les élections prochaines nous délivrent du bloc, c'est à leur éloquence que nous en serons tout au moins en partie redevables.

La République Française. — M. Latapie, à propos de la promesse faite par M. Mougeot à Tunis d'appuyer le projet de création en Tunisie d'un Parlement tunisien élu au suffrage universel :

Quelle conception grandiose ! Si habitués que nous soyons aux extravagances des hommes politiques, il n'est pas naturel qu'une idée pareille soit venue à M. Mougeot. L'introduction de la politique avec son cortège de haines, de divisions et de difficultés est si manifestement contraire aux intérêts de la colonie, qu'il a fallu au ministre de graves considérations, sans doute personnelles, pour passer outre.

Il a dû être frappé, par exemple, de certaines personnalités politiques qui ont fondé en Algérie et en Corse des fiefs électoraux imprenables et sont dans leur pays des façons de grands chefs redoutables et respectés.

Pourquoi ne jouerait-il pas le même rôle en Tunisie ? Une fois que le suffrage universel serait créé et le parlement institué, le protectorat s'effondrerait vite et la colonie aurait à se donner un ou plusieurs députés et au moins un maître.

Voilà sous le ciel bleu du Midi, à la douce musique des guzlas mollement caressés, M. Mougeot a fait un rêve : lui, Bey, M. Pichon, premier ministre, et un Parlement pour voter les frais.

FIN DE NOS DÉPÊCHES DE NUIT

Courrier des Spectacles

Nouveau-Théâtre. — Pour succéder au *Cœur et la Main*, l'opéra-bouffe de Lecocq, la direction a eu l'idée heureuse de remettre à la scène les *Petites Michu* que nous n'avons pas vu jouer à Lyon depuis Mlles Tariol-Baugé et Carvinie, deux idéales *Petites Michu*, si nous avons bonne souvenance.

Ce soir les rôles seront interprétés par Mlle Renée Marcelle, la divette des Bouffes Parisiens et sa gentille camarade Fernande Bach et l'on peut dire que ces rôles seront la perfection même, étant donnée la valeur des deux brillantes artistes.

Casino-Kursaal. — M. Rasimi, auquel le succès aujourd'hui bien assis de sa merveilleuse revue *C'est Chic* laisse quelques loisirs, s'en est allé à Paris pour traiter avec l'importateur en France du Translantic-Dance et du Boston-Dance, les deux pas chorégraphiques qui, depuis un mois, ont remplacé le cake-walk. Le translantic et le Boston vont donc nous être révélés incessamment dans *C'est Chic*, qui deviendra ainsi une revue complète, c'est-à-dire lyrique et chorégraphique. Chaque soir le public fait un succès à la scène des Bars à la mode et à leurs exquises interprètes, sans oublier le typique Abadie, plein de jovialité et de rondeur. La gaîté, en effet, coudoie, dans *C'est Chic*, le lyrisme et le côté féerique.

On demande des enfants de 10 à 14 ans. S'adresser 101, rue de l'Hôtel de Ville.

Concert de l'Horloge. — C'est un véritable empressement que le public met à envahir la coquette salle de l'Horloge, car tout le monde veut voir et revoir *Poupoule à l'Horloge* avant qu'elle termine sa brillante carrière.

Vendredi prochain aura lieu la 100e et dernière représentation de cette gaie et splendide revue locale dont le passage aura marqué une page glorieuse dans les annales du concert.

Cirque Suédois (salle Rancy). — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, spectacle équestre et acrobatique merveilleux. La chasse Hongroise, scènes de la vie des montagnards de Hongrie. Dimanche et jeudi, matinée à 3 heures avec toutes les attractions.

FUNÉRAILLES D'AUJOURD'HUI

Premier arrondissement. — Thileaud Thérèse, ourdisseuse, 60 ans, rue Vieille-Monnaie, 30, f. 9 h. Charvolin Magdeleine, veuve Vindry, blanchisseuse, 75 ans, rue Bât-d'Argent, 7, f. 3 h. Ponston Pierre, passementière, 49 ans, montée Sébastien, 7, f. 10 h.

Deuxième arrondissement. — Bon Jean, teinturier, 36 ans, H.-D., f. 1. Laquet Antoine, 41 ans, Charité, f. 8 h. Balavy Philibert, menuisier, 59 ans, cours Suchet, 70, f. 4. h. Croppi Laurent, étameur, 24 ans, H.-D., f. 2 h. Fournat Marguerite, veuve Pasquio, 70, H.-D., f. 3 heures.

Troisième arrondissement. — Stimbesse Claude, employé, 34 ans, route de Vienne, 206, f. 7 h. Bouveret Marie, veuve Giraud, sans profession, 73 ans, rue Corne de Cerf, 29, f. 8 h. Mollard François, cordonnier, 51 ans, rue Parmentier, 7 f. 7 h. Lefort Anne, veuve Foutan, sans profession, 80 ans, rue Duguesclin, 205, f. 7 h. Bourlion Rosine, couturière, 27 ans, rue Marseille, 29, f. 9 h. Veuve Mélquiony Marguerite Payet, sans profession, 78 ans, route d'Heyrieu, 79, f. 1 h. Monteil Antoine, sans profession, 60 ans, r. Julien, 43, f. 1 h. Maillot Jacques, sans profession, 73 ans, rue Raulin, 44, f. 1 h. Martin Louis, tuilier, 50 ans, r. Paul Bert, 98, f. 2 h. Prémaz Edmond, employé, 18 ans, chemin Vitriolerie, 44, f. 3 h. Ravas Jean Marie employé mairie, 48 ans, rue Passet, 6, f. 4 h. Larbaud Jean, sans profession, 53 ans, rue Cavenne, 16, f. 3 h.

Quatrième arrondissement. — Bellier A. ép. Medecet, rentière, 71 ans, r. Hénon, 25, f. 3 h. Medecet F., rentière, 71 ans, r. Hénon, 25, f. 3 h. Bordereau J. ép. Bruyas, tisseuse, 70 a., r. Sainte-Marie, 5, f. 1 h.

Cinquième arrondissement. — Brachotte J. ép. Girardet, 67 ans, Montée Gourguillon, 2, f. 1 h. Dargère Charles, 2 ans 1/2, r. des Farges, 33, f. 1 h. Poty J. ép. Iosse, domestique, 64 ans, r. Lainerie, 16, f. 1 h. Rouvière M. veuve Chevalier, 79 ans, Chemin-Neuf, 43, f. 10 h. Prés F., 16 m., Antiquaille, f. 9 h.

Sixième arrondissement. — Spring Louis, rentier, 79 ans, r. Vendome, 66, f. 8 h. Bellemin André, architecte, 52 ans, r. Vendôme, 148, f. 9 h. Besserve C., domestique, 79 ans, église St-Pothin, f. 10 h.

CONDITION DES SOIES DE LYON

1er février

Nombre	SORTIES	France	Espagne	Piémont	Italie	Brousse	Syrie	Bengale	Chine	Canton	Japon	Tussah	POIDS
54	Organ	44	1	.	2	3	2	4	3	1	15	4	4888
48	Tram.	5	.	.	.	1	.	3	4	15	8	12	3216
155	Grèg..	15	.	2	12	21	14	2	15	33	39	4	11008
3	Divers	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
16	Bobin.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
.	Lain.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
276		35	1	2	14	25	16	9	22	54	62	17	18100

Ballots pesés

Nombre	SORTIES	France	Espagne	Piémont	Italie	Brousse	Syrie	Bengale	Chine	Canton	Japon	Tussah	POIDS
10	Organ	6	1	.	1	.	.	.	.	1	1	.	721
10	Tram.	2	.	.	.	.	.	.	.	2	1	.	873
290	Grèg..	2	.	.	3	2	.	1	56	97	.	5	14500
9	Divers	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	....
319		10	1	.	4	2	.	1	56	00	.	5	16097

Ballots conditionnés depuis le 1er du mois 276
Ballots pesés depuis le 1er du mois 319

MERCURIALE DU MARCHÉ AUX BESTIAUX DE LYON-VAISE

Lundi, 1er février.

Porcs amenés 2383, renvoi 420. On a payé de 80 à 90 fr. les 100 kilogrammes.

VOIR EN 4e PAGE

NOS

Petites Annonces

Économiques

ÉLECTRICITÉ

Installations

d'Appartements

EN TOUS GENRES

Prix Modérés

Pour renseignements s'adresser sous le n° 1513, Agence S. P. A., 52, rue de la République, Lyon.

TOUTES LES HERNIES

quelles que soient leur grosseur et leur ancienneté, sont absolument contenues et vite guéries sans gêne et sans souffrance par le **TALISMAN**, nouvel appareil infaillible, breveté s. g. d. g. en France et à l'Etranger, approuvé par la Société de Chirurgie de Paris et par les plus hautes sommités médicales. La plus merveilleuse découverte du siècle. L'essayer c'est guérir. La Méthode explicative est envoyée gratis et franco à toutes les personnes qui la demandent au directeur de la Clinique herniaire de Paris, 41, rue de Rocroi.

Consultations par Docteur spécialiste tous les jours de 9 heures à midi, de 2 h. à 5 heures et par correspondance.

PRÉPARATION A LA PRATIQUE DES AFFAIRES

ÉCOLE PIGIER

HOMMES : 53, r. de Rivoli. DAMES : 5, r. St-Denis, PARIS

COURS SUR PLACE ET PAR CORRESPONDANCE

COMMERCE, COMPTABILITÉ, STÉNOGRAPHIE
DACTYLOGRAPHIE, CALLIGRAPHIE, LANGUES

CORRESPONDANCE COMMERCIALE

Placement des Elèves. — Diplômes

ENVOI GRATUIT DU PROGRAMME

SPECTACLES ET CONCERTS

GRAND-THÉATRE. — Ce soir, à 7 h. 3/4, *Le Crepuscule des Dieux*, poème et musique de Richard Wagner.

THÉATRE DES CÉLESTINS. — Ce soir, à 8 heures, *Le Gendre de M. Poirier* et *La Marmotte.*

NOUVEAU-THÉATRE. — Ce soir, à 8 h. 1/2, *Les P'tites Michu*, opérette en trois actes, musique de Messager.
Dimanches et fêtes, matinée à 2 heures.

CASINO-KURSAAL. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, *C'est Chic !* revue locale en 10 tableaux, de M. E.-P. Lafargue.

HORLOGE. — Tous les soirs, à 8 heures, *Poupoule à l'Horloge*, revue locale en 2 actes et 8 tableaux, de MM. Ch. Quinel et Henri Moreau. Scènes nouvelles.

CIRQUE SUEDOIS (salle du cirque Rancy). — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, spectacle varié. Les jeudis, dimanches et jours fériés, matinée à 3 heures.

KIOSQUE DE BELLECOUR. — Tous les jours, de 3 heures à 4 heures, musique militaire.

PALAIS DE GLACE. — Ouvert le matin, le jeudi et le dimanche seulement, de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2 ; l'après-midi, tous les jours, de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2 ; le soir, de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2.

FOLIES-BERGÈRE. — Le jeudi, à 8 h., patinage avec orchestre. Tous les soirs, à 9 heure, patinage, professeur Marius.

GUIGNOL DU GYMNASE, 30, quai Saint-Antoine. — Tous les soirs, *Guignol au Transvaal*, pièce nouvelle.
Jeudis et dimanches, à 2 heures, matinée de famille.

THÉATRE GUIGNOL DU PASSAGE DE L'ARGUE. — Tous les soirs, *Héloïse et Abelard*, pièce nouvelle.
Dimanches et fêtes, matinée à 2 heures.

GUIGNOL-BELLECOUR (83, rue de la République). — Les jeudis et dimanches, grande matinée et soirée avec un spectacle entièrement changé, qui seront terminées par les « Poupées vivantes », grande attraction qui fait la joie des enfants.

COURS DE LYON

Du 1er Février 1904

CLOTURE A TERME

3 %	97 875	Banque Ottomane	583 50
Espagne 4 % Ext.	86 175	Nord Espagne	183 ..
Italien	... ..	Saragosse	310 50
Turc unifié	86 05	Rio	1237 ..
Crédit Lyonnais	1136 ..	Briansk	... ..
Métropolitain	528 ..	Thomson-Houston	... ..

CLOTURE AU COMPTANT

ACTIONS		OBLIGATIONS	
Gaz de Lyon	720 ..	Lyon fusion ancienne	451 75
Aciéries de Firminy	... ..	— nouvelle	454 ..
Aciéries de la Marine	... ..	Rhône-Loire 4 0/0	641 ..
Aciéries de St-Etienne	... ..	Andalous 1er	273 ..
Forges Alais	151 ..	Autriche 1er hypoth	455 75
Commentry-Fourchamb	785 ..	— 10e —	445 ..
Constructions françaises	120 ..	Lombardes anciennes	320 25
Creusot	... ..	— nouvelles	324 ..
Franche-Comté	303 ..	— — 4 0/0	494 ..
Franco-Russes	315 ..	Nord Espagne 1er	347 50
Hormes	122 ..	— 2e	... ..
Part Kama	885 50	— 3e	... ..
Petite Kama	86 ..	Asturies 1er	... ..
Blanzy	1250 ..	Saragosse 1re	390 ..
Bérestow	... ..	— 3e	... ..
Noire	231 ..	Ville de Lyon	104 ..
Montrambert	902 ..	Ville de Paris 71	410 50
Péronnière	474 50	de 98	... ..
Rive-de-Gier	30 ..	Communales 79	485 ..
St-Etienne	404 ..	Foncières 79	510 ..
Trifail	420 ..	Communales 80	505 ..
Cie Gén. de Navigation	... ..	Foncières 83	... ..
Banque privée	433 ..	— 85	481 ..
Tramw. d'Angers	275 ..	Communales 91	402 ..
— de Brest	... ..	Foncières 95	483 ..
— de Limoges	485 ..	Communales 99	475 ..
— de Neuville	... ..	Tramway de Lyon 4 0/0	... ..
— de Lyon	853 ..	— 3 1/2	298 ..
— Ouest-Electr.	201 ..	Traction	155 ..
— Oran	... ..	Blanzy	... ..
Voie étroite (St-Etienne)	... ..	Loire nouv	... ..
Deux-Passages	... ..	Gaz de Lyon	... ..
Grand-Bazar	630 ..	Eaux, éclairage	502 ..
Cordeliers	... ..	Jonage 4 0/0	503 ..
Glace (Cie Générale)	... ..	Russe Mérid	356 ..
Phonographes	160 50	Trifail	503 ..
Plaques Lumière	413 50	Barcelone Dir	269 50
Anciens Etablis. Rivat	490 ..	Cacérès	131 ..
Usines du Rhône	15 ..	Ségovie	... ..

COURS DE PARIS

Du 1er Février 1904

Précédente Clôture	TERME	Premier Cours	Dernier Cours
97 45	3 % français	97 85	97 92
... ..	3 1/2 % français	... ..	... ..
102 30	Italien 5 %	102 50	102 70
85 90	Espagne 4 % Extérieure	86 05	86 30
61 25	Portugais nouveau	61 40	61 45
80 20	Russe 3 % 1891	81 50	81 40
85 75	Turc unifié	86 ..	86 30
... ..	Turc 4 %	... ..	... ..
80 21	Argentin Rescision	80 55	80 87
77 50	Brésil 4 %	77 70	78 ..
73 ..	Serbe 4 %	73 20	... ..
... ..	Banque de France	... ..	... ..
... ..	Crédit Foncier	680 ..	680 ..
... ..	Comptoir National d'Escompte	609 ..	... ..
1127 ..	Crédit Lyonnais	1135 ..	1138 ..
1103 ..	Banque de Paris	1108 ..	... ..
581 ..	Banque Ottomane	581 ..	584 ..
... ..	Banque Autrichienne	... ..	... ..
1407 ..	Paris Lyon	1407 ..	1418 ..
... ..	Autrichiens	... ..	... ..
89 50	Lombards	88 ..	... ..
309 ..	Saragosse	311 ..	311 ..
182 ..	Nord Espagne	183 ..	183 ..
680 ..	Thomson-Houston	685 ..	682 ..
... ..	Forces Motrices du Rhône	442 ..	... ..
528 ..	Métropolitain	529 ..	531 ..
515 ..	Dynamite Cie	510 ..	502 ..
301 ..	Briansk	299 ..	297 ..
1645 ..	Sosnowice	1654 ..	1680 ..
4040 ..	Suez	4085 ..	4075 ..
1225 ..	Rio Tinto	1233 ..	1237 ..
87 3/4	Consolidés à Londres	88 ..	88 1/16

APRÈS BOURSE

3 %	97 90	De Beers	... ..	Goldfields	... ..
Tharsis	... ..	Chartered	... ..	East Rand	... ..

CHANGES SUR PARIS

Londres L.	25 16 1/4	Bruxelles	100 20 ./.
Madrid P.	37 60 ...	Rome L.	100 15 1/4
Barcelone P.	37 85 ...	St-Péter. R.	37 47 ./.
Lisbone R.	659	New-York D.	520 .. ./.
Vienne. Fl.	95 28 ...	Amsterd. Fl.	47 98 3/4
Berlin Rm	81 35 ...	Constant. Lt	22 68 7/8
Hongkong	2 27 ...	Singapore	2 27 ...
Shanghaï	3 29 ...	Bombay } Calcutta }	1.67 ...
Japon	2 53 ...		

BOURSE DE LONDRES

Londres, 1er février.

Consolidés	88	0/0	Rio-Tinto	49	1/16
Italien	101	1/2	De Beers	19	15/16
Extérieure	85	3/8	Goldfields	6	1/16
Turc Unifié	84	5/8	East Rand	6	7/16
Banque Ottom.	13	1/4	Chartered	2	1/32
Suez	161	1/2			

MINES D'OR

Paris, 1er février.

De Beers ordin.	507 50	Ferreira	508 ..
French Rand	67 50	East Rand	164 50
Robinson Gold	241 .	Kleinfontein	41 25
Robinson Rand	39 75	Geldenh. Estate	144 50
Chartered	56 50	Transwal	98 75
Consol. Goldfields	155 .	Bechuanaland	..
Langlaag. Estat.	87 25	Mozambique	34 25
Randfont. Estat.	62 75	Durban	67 25
Sheba	17 25	Lancaster	56 25
Simmer	37 75	Rand Mines	234 50

BULLETIN FINANCIER

LYON

Lyon, 1er février 1904.

Liquidation. Reports. — Nos cours s'entendent 15 et 29 février.

Nous avions une note légèrement meilleure, mais les règlements de liquidation se font seulement mercredi et il peut y avoir des surprises.

Les reports ont été plutôt chers, sauf sur la rente.

Le 3 0/0 a coté 97.75 pour finir à 97.875.

L'Extérieure a été ferme de 86.05 à 86.175.

Le Turc unifié a ouvert à 85.95 pour clore à 86.05.

La Banque ottomane a coté 582 et 583.50.

Le Crédit Lyonnais a fait 1133 et 1136.

Le Métropolitain s'est tenu a 528.

Sur le bilan plutôt bon, les Nord Espagne et Saragosse ont fait 183 et 310.50.

La Briansk fait 300.

Malgré l'Amérique lourde, le Rio-Tinto a été bon, de 1231 à 1237. Dont 10 au 27 égale 1265.

Par le tableau des cours de compensation, les lecteurs constateront les différences de cours sur les principales valeurs.

Comptant. — Actions. — Gaz Venise 790, Caucase 260, Electro 930, Rochet 1348, Dombrowa 1180, Roche-Molière 1700, Besançon 55, Croix-Pâquet 665, Croix-Rousse 350, Bergougnan 1018, Georges 365, Chardonnet 1280-1300, Givet 443, parts 132.

Obligations. — Marine 507, Cuivre 265, Kama 510, Foncière lyonnaise 439, Navigation 505, Tresses 489.

En banque. — Mines incolores : Chartered 57, East-Rand 163, Goldfields 154, Rand-Mines 233.

Actions. — Pottendorff 511, North 13,25, Castille 29, Pile-Bloc 32, Electro 469, Asbectic 65, Engrais Est 57, Glace 47, Bar 175, Eden 115, Ferrand 90, Taverne 115, Syndicat Lyonnais 1105, S. P. A. 16, Alimentation 82, Cycles 54, Platine 289.

Obligations. — Bourre Soie 480, Gaz Clermont 503,50, Pont-Lignon 467, Tanneries 480, Romanche 489, Forces Auvergne 477, Wien Pottendorff 471, Zafra 89, Jourievka 435,50, Vienne 420.

Cours de compensation

Valeurs	15 jan.	31 jan.	Reports
Extérieure	86.90	85.90	0.16
Italien	102.30	102.30	0.19
Turc 4 % unifié	87.90	85.90	0.16
Lyonnais	1144	1133	2.625
Métropolitain	510	527	B.0.50
Thomson-Houston	690	678	1.404
Banque ottomane	590	583	0.80
Nord Espagne	186	182	0.50
Saragosse	314	309	0.80
Rio-Tinto	1260	1233	3
Briansk	329	299	1.
Tabacs ottomans	368	362	0.85
3 0/0	97.20	97.50	0.265
En Banque.			
De Beers	515	505	2.50
Goldfields	161	152	0.875
East Rand	179	162	0.90
Chartered	60	55	0.30
Rand Mines	245	232	1.375
Transwaal	106	97	0.50
Huanchaca	77	72	0.40
Tharsis	123	118	0.60

L'argent valait 4 1/4 %, au parquet, 5 1/2 %, en coulisse.

TREBLA.

PARIS

Paris, 1er février.

Dès le début, dispositions meilleures ; ensuite l'amélioration va s'accentuant ; la détente qui paraît se produire au sujet des affaires d'Extrême-Orient et le bon marché de l'argent provoque les rachats du découvert.

Clôture ferme, tous les fonds d'Etat sont en reprise ; les fonds russes enregistrent des différences sensibles ; chemins français, espagnols et valeurs de traction raffermis.

Les valeurs sud-africaines se relèvent assez vivement, dès l'ouverture; ensuite elles maintiennent bien l'avance acquise : la dernière discussion concernant la main-d'œuvre aura lieu demain ; on ne doute nullement de l'adoption définitive.

Briansk lourde, par contre la Sosnowice est en avance notable ; le Rio-Tinto profite des dispositions générales et reste très ferme.

Argent pour reports 2 1/2 0/0 au parquet, 4 0/0 en coulisse. Berlin ferme, Londres soutenu.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

ANNONCE DE DIVIDENDE

A dater du 1er mars prochain, il sera mis en paiement par la Société des *Mines de Carvin* un acompte de 25 fr. par action entière et 5 fr. par cinquième d'action sur le dividende de l'exercice en cours.

Madrid à Cacerès et au Portugal

Recettes de la 3e semaine :	Du 15 au 21 janv. 1904	1903	Différence en 1904
Cacérès	75.560 12	71.405 61	+ 4.154 51
Ouest d'Espagne	48.419 83	57.688 05	— 9.268 22
Recettes depuis le 1er janvier :			
Cacérès	214.432 13	232.208 77	— 17.776 64
Ouest d'Espag.	137.657 53	158.452 37	— 20.794 84

Chemins de fer du sud de l'Autriche

Du 1er au 10 janvier 1904..C.	2.429.920
— 1903..C.	2.484.991
Diminution en 1904	55.071
Du 11 au 10 janvier 1904	2.511.262
— 1903	2.367.128
Augmentation en 1904	144.134

Compagnie des Chemins de fer de Porto-Rico

Du 17 au 23 déc. 1903	33.691 30
Du 1er janv. au 17 déc	1.368.782 45
Total au 23 déc	1.402.473 75
Recettes de la période correspondante de l'exercice 1902	1.170.749 50
Augmentation en 1903	231.724 25

Le Gérant : CH. LAMBERT.

Imp. WALTENER ET Cie, 3, rue Stella. — Lyon

VIENT DE PARAITRE

LE RADIUM

Publication Mensuelle Illustrée

DONNANT TOUS LES RENSEIGNEMENTS SUR CE CORPS MERVEILLEUX ET MYSTÉRIEUX

ABONNEMENT : UN AN, FRANCE : 5 FRANCS ; UNION POSTALE : 7 FRANCS

Envoyer les mandats et bons de poste à M. le Directeur du RADIUM

36, rue de l'Arcade, PARIS. — TÉLÉPHONE 124-03

NOTA. — LE RADIUM étant en vente chez tous les Libraires et Marchands de Journaux, il n'est pas envoyé de Numéro spécimen

Tout le monde a intérêt à lire l'article NOTRE BUT

EDEN-HOTEL

Boulevard Gambetta, NICE

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

Pension de famille. — Entouré d'un grand parc avec eau de source

Salle de bains. — Salon de lecture. — Fumoir. — Lumière électrique. Prix modérés. Arrangement pour familles

SPÉCIALITÉ POUR DINERS DE MARIAGE

G. MOTTET NYFFENEGGER, Propriétaire

Exiger la Bouteille d'origine

"BYRRH"

VIN GÉNÉREUX ET QUINQUINA

Le plus Hygiénique des Apéritifs

ACHETONS VIEUX PRESSOIRS NOYER

S'ad. à MM. Archambault et Fertre, nég. en bois, à Paris, 103, rue de Charenton.

Etude de Me CORNIGLION, notaire à Menton, 40, rue Partouneaux.

A VENDRE A L'AMIABLE

Une des plus belles propriétés de la *Riviera*, située à proximité du *Pont Saint-Louis* et connue sous le nom de :

CHATEAU GRIMALDI

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à Me Corniglion, notaire à Menton, qui délivrera les permis de visiter.

A VENDRE immeubles de 6, 7, 8 et 12 %, rap. n. de 15, 25 et 50 %, se pres. Gouillon, 16, r. Tramassac. On céd. f. spé. dentel. du Puy, rec. 200 f. p. j. fonds et march. compt. 1/2 soldes, bon. garan. Pr. 18.000.

Vente et Achat de fonds de commerce, industries, propriétés, châteaux, formations de sociétés, prêts de toute nature, opérations sur nue-propriétés, usufruits, droits successifs.

PETITJEAN

1re MAISON DU MONDE

9 RUE DES HALLES PARIS

Grand choix d'affaires sérieuses de toutes sortes. Etude de toute affaire sur place sans aucun frais. Paris, Province, Etranger.

Adresse Télégraphique : PETITJEAN - HALLES - PARIS

Téléphone : 131.71

Compagnie des Mines d'Anthracite de LA MURE (Isère)

ANTHRACITE dur (1re choix), pour Phares, Calorifères américains, Poêles l'eau, Cheminées, Grilles, Chauffage à la vapeur à basse pression, etc. — Combustible économique : Boulets sans fumée à 3 fr. 30 les 100 kilos.

ENTREPOTS : BOULEVARD DE LA PART-DIEU 3

Bureaux de commandes à Lyon

RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 19 PLACE BELLECOUR, 37

130, AVENUE DE SAXE, 130

N.-B. — Les livraisons sont faites sur demande en sacs plombés de 50 kilos.

Hors d'œuvre exquis FILETS DE HARENGS SAURS expéd. t. l'année p. post 3, 5 k. c. mand.-p. 3.50 ou 6.50 à Ch. Valin fils, saleur, Fécamp.

S.P.A. 52, rue de la République LYON

Publicité sous toutes ses formes.

52, rue Centrale, au 2e, Lyon

Mme YVON

célèbre somnambule. J'instruis, guide et console sur toutes choses de la vie, passé, présent et avenir. Consultations depuis 1 franc de 8 h. matin à 7 h. soir et par correspondance.

MAISON BÉNÉVOLO

48, Rue de la République, LYON

OPTIQUE SCIENTIFIQUE et MEDICALE

Exécution rigoureuse et immédiate des ordonnances de MM. les Drs Oculistes

VERRES ISOMÉTROPES

Approuvés par la Société Ophtalmologique de Paris. - Seul Concessionr pr la Région

Jumelles de Courses, Campagne, Marine. — Spécialité de Jumelles militaires

Physique, Mécanique, Géodésie, Lunettes et Masques pour Automobilistes

VERS et CONVULSIONS des enfants guéris par la POUDRE VERMIFUGE LION

(Le meilleur des vermifuges connus)

0.30 cent. les 3 paquets

Se trouve dans tes pharmacies

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est 42, g. r. St-Roch, St-Etienne

HORS CONCOURS — MEMBRE DU JURY

Exposition Universelle de Paris 1900

GRAND PRIX Exposition de Hanoï 1902

SUC SIMON

Exquis digestif à base d'alcool vieux pur vin

Grandes Liqueurs extra

CHALON-SUR-SAONE

Maison à PARIS, 159, r. du Faubourg-Poissonnière

A VENDRE

superbe collection de médailles et monnaies, cataloguées et installées. S'adr. S. P. A. 52, rue de la République, Lyon, de 2 à 3 heures.

MASSAGES

Monsieur HALBERT, professeur de gymnastique médicale. Masseur médical diplômé, de 9 h. m. à 5 h. s., 52, rue Centrale, au 2e. On consulte à domicile.

LOTERIE

POUR LA CONSTRUCTION D'UN MUSÉE A VALENCIENNES (Nord)

DEUX GROS LOTS 150.000f & 10.000f

Plus 115 autres lots de 1.000, 500 & 100f

117 lots faisant 180.000 fr. tous payables EN ARGENT

Prix du billet : UN fr.

TIRAGE 15 DÉCEMBRE 1904. On trouve des billets dans t. la France ch. débits tabac, libraires. Pr rec. à domicile s'adr. Sté de Publicité Artistique Comle, 52, r. Républiqe. Joind. au mont. du mandat env. aff. à 0.15 p. 4 billets pr réponse.

FERNET-BRANCA des FRATELLI BRANCA de Milan

LES SEULS QUI EN POSSÈDENT LE VÉRITABLE PROCÉDÉ

Amer, Tonique, Hygiénique, Apéritif, Digestif

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS. — EXIGER LA BOUTEILLE D'ORIGINE

La publicité *la plus économique et la moins chère*

Les Mardis et Vendredis

NOS

PETITES ANNONCES ÉCONOMIQUES

La ligne 24 lettres 0.25 *minimum 2 lignes*

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ ARTISTIQUE & COMMERCIALE

Agence S. P. A.

52, rue de la République, 52, LYON

est chargée *exclusivement* de recevoir les « Petites Annonces Economiques ». — Par correspondance, envoyer bons-poste ou timbres-poste.

OFFRES D'EMPLOIS

Importante maison huiles dem. représent. sérieux, ayant très bonnes réf., fortes remises ou appointem. au besoin. Ecrire D. Heyries, Salon (B.-du-R.).

On dem. gouvern. p. Russie. S'ad. Perrier, rue Palais-Grillet, 3, de 1 h. à 3 h.

On demande jeunes filles p. apprendre la dactylographie et la sténographie. Placement gratuit d. élèves. Machine Oliver, 7, rue Président-Carnot.

On dem. hom., dames, j. gens, p. tr. ch. soi t. l'an. V. M., 4, re Nationale Gray (H.-S.)

Associé ou commandit. p. prod. aliment. beurre, fromag., lait : 1 prod. 100 p. 100. bénéf. Ecrir. Guinard, Grenoble.

Industrie prospère, sans aléa, demande commandite ou associé. Dame trouv. emploi lucratif avec 30.000 fr. Ec. Bassereau, 4, place St-Jean.

Huile d'olive pure d'Aix, 5 lit. 9 fr., 10 lit. 17 fr. franco. Agents dem., fortes rem. Félix Freissinier, Salon (Provence).

Empl. adm. disposant quelques heures par sem. désire comptabilité ou écritures. Ecrir. B. E. 28, post. rest. Brotteaux.

DEMANDES D'EMPLOIS

Sous-officier armée coloniale, instance retraite, dem. emploi. Ad. offres S. P. A., 52, rue République, Lyon, no 11.204.

Dlle b. repasseuse dem. emp. de s. Vermozy chez Ravaud, 106, cours Lafayette.

Voyageur capable, France Etrang. dem. emp. quelc. S'ad. S. P. A. no 11.281.

Ex-directeur usine accept. empl. modeste pr. adresse à S. P. A. no 11.123.

Personne sér. propre, active, t. capable, p. tenir intér., dem. pl. chez per. seule. Campagne ou ville, excell. référ. Ec. p. r. Lyon-Guillotière, U. P. 50.

Bonne ménagère, demande place chez personne seule, bonnes références. Ville ou campagne. Ecrire poste restante Bellecour, M. G., 84.

REPRÉSENTANTS

Représ. vins ay. b. clientèle sur pl. Lyon, accept. gérance d'entrepôt p. propriét. voulant écouler direct. leurs récoltes. Ec. M. 2001, post. rest., Lyon, Terreaux.

SPORT

Chiots fox-terr. de race pure, très belles origines, sujets d'expos. issus d. parents hautem. primés, 46, q. de l'Hôpital, Lyon.

Chiots cokers, 4 mois, 30 fr., 12, r. Volnay, Lyon-Monplaisir.

Chien fox-terrier, très bon gardien, excellent ratier, 35 fr., 46, quai de l'Hôpital, Lyon.

ASSOCIÉS & COMMANDITAIRES

Représent. épicerie, 28 ans, disposant de 10.000 fr., dem. emploi intéressé soit comme commanditaire ou associé dans commerce alimentation. Ecr. jusqu'au 10 P. C. 133, poste rest., Lyon-Terreaux.

CAPITAUX, PRÊTS & EMPRUNTS

J'ai en ce moment pl. millions de francs disp. à prêter dep. 10.000 fr. sur sign., hypoth., en command. ou associat. d. rap. justifié ; pour cela offrez-moi bon intér. et gratification payée d'avance. Er. Aurenche au Pécolet à Etoile (Drôme).

Dame veuve dem. petit emp. Ec. S. P. A., 52, r. République, Lyon, sous n. 11.278.

Prêts imm. aux gens solv. 3 1/2 p. %. Disc. Ec. René, 147, r. du chem. Vert, Paris.

INSTITUTIONS, COURS & LEÇONS

Langue anglaise. M. et Mme R. Ibbs, professeurs catholiques d'Anglais à Addington-House-Weston-Super-Mare (Somerset) Angleterre, préviennent les familles qu'ils prennent en pension de famille au mois ou à l'année des jeunes gens français voulant apprendre rapidement et purement l'anglais. Méthode spéciale. Climat très sain sur le bord de la mer.

Pour renseignements s'adresser à M. Vibert, maison Brunon-Dupianil, 26, rue des Capucins, Lyon.

Leçons piano, chant, solfège. Pr. modérés. Mme Michel Desprez, lauréat du conservatoire, 30, r. Tupin.

MARIAGES

Jeune f., 30 ans, dés. mar. av. M. de 45 à 55 a., par interm. ecclésiastique. Mme Rinville, poste restante Terreaux.

Dame 35 a., ay. int. conf. dés. mar. av. M. de 50 à 60 a. Mme Constant, p. r. Terreaux.

2 amies aimant. origin. ép. Mrs 25 à 35 a., sent. en rap. Ec. p. r. Bellecour, E.F. 190.

VENTES & ACHATS DE FONDS DE COMMERCE, IMMEUBLES

On achèterait commerce vins en gros, env. de Lyon ou départem. limit. Ec. poste restante Lyon-Terreaux, D. B. P.

A vendre, en b. état, un fourgon de livrais. Vve Demard, 3, rue Magenta.

OBJETS D'OCCASION

Occasion, beau piano état neuf, 375 f. S'ad. 33, r. Auguste-Comte. Papeterie.

Petite statuette à vendre, Mlle Adrienne, 14, r. Lanterne, entr., 8 h. à 9 h. soir.

Occasion, piano 7 octav. d. cylind. Ricard 31 *bis*, r. St-Victorien, Cité-Lafayette.

A vendre, départ pressé, import. mobilier, piano, bibelots d'art, 1, quai de la Charité, près Bellecour, de 2 à 5 heures.

LOCATIONS

A louer, maison et usine a div. au gré du pren., force motrice ou non. S'ad. Tony Spenlé ch. St-Antoine, 63 *bis*, Villeurbanne.

Maison de 6 pièces à louer, en bon état, jardin potager, salle d'ombrage (route de Francheville, 17 bis, après les Quatre-Chemins.

On louerait à M. j. salon meublé p. 70 fr. pl. Morand, 15, au 2e. S'ad. concierge.

AVIS DIVERS

Mme Juillard, cart. et lig. main dep 0.50. Prêt, escomp. s. b. sign., renseig. com. 58, c. Morand, d. l. cour, rez-de-ch. à gauche.

Payable 5 fr. p. m. vêtements s. mes. dep. 30 fr. Grand Tailleur, 58, r. Centrale.

Mme Haff soins pour doul. Bains de caisse t. l. j., 84, r. Paul-Bert, au 2e.

Pension bourgeoise très soignée, 16, rue de Sully, au 3e.

Mme Franc, cartom., massage médic., rue Commarmot, 2, entresol, près Lycée.

Photographes ! Développement, retouche, tirage sur tous papiers, agrandissement photocollographie, travaux p. amateurs. Prix except. Rissoan, 250, c. Lafayette, Lyon.

Mlle Claraz, soins contre douleurs, cabinet 8 h. du m. à 7 h. soir, 12, r. Tunisie, ent.

Mlle Claudia, cartom., dep. 0.50. Rue St-Claude, 4, au 4e, près la pl. du Griffon.

Mme Anne-Louise, reconnue bon. cartom., dep. 0.50, mont. Grande-Côte, 106, au 4e.

J'off. b. bén. ass. à t. et part. en vend. chemises, etc. t. genre et sold. p. t. mod. Ec. conf. Paturel, rép., 20, q. Perrache, Lyon

Mme Troncy, r. Mazenod, 64, Lyon, la m. dis. con. p. cart., lig. de la m. Corresp.

AVIS. — *Les Petites Annonces devant paraître le vendredi ne peuvent être insérées que si elles nous parviennent* **le jeudi avant 5 heures.**

FEUILLETON DU RAPPEL REPUBLICAIN DU 2 FÉVRIER

— 54 —

LE BOUCHER DE MEUDON

PAR

Jules MARY

TROISIEME PARTIE

Fille et Sœur

IV

Et elle tomba à genoux, joignant les mains.

Sur le visage long et jaune du juge d'instruction, depuis le haut du crâne poli comme une agate jusqu'à la pointe du menton, quelque chose comme une émotion courut, faisant frissonner la peau.

Un attendrissement le gagnait.

Il haussa les épaules, mais sans colère.

A cet aveu de l'infirme, il ne répondit même pas

Seulement et sans qu'elle le vit, il consulta une troisième fois sa montre. Il était cinq heures moins un quart. Sans doute qu'il n'était pas aussi pressé qu'il l'avait dit, car aucun geste ne manifesta son impatience et il reprit sa lecture que le cri de Nabote avait interrompue.

Mais celle-ci, avec colère :

Oui, c'est moi, c'est moi, c'est moi ! Comprenez-vous maintenant pourquoi je n'ai osé rien dire jusqu'aujourd'hui... J'espérais toujours que mon frère ne serait pas condamné... Et s'il n'était pas condamné, je n'avais pas besoin de me livrer, moi... Voilà pourquoi j'ai attendu... C'est bien naturel, n'est-ce pas, et vous pouvez me croire... Ah ! j'ai hésité avant de me dénoncer... je sais bien ce qui m'attend... mais voilà, c'est fini maintenant... ordonnez qu'on me conduise en prison... condamnez-moi à mon tour... et rendez la liberté à Jacques... Depuis des mois qu'il est détenu, il a bien assez souffert, le pauvre garçon, il doit avoir soif de soleilnortaL...s...avi.s todi,lo soif de soleil et d'air... il doit être bien à l'étroit dans sa cellule et les murs de la prison doivent l'écraser...

Et M. de Valtemare se taisait :

— Monsieur le juge, appelez donc des sergents de ville... et faites-moi donc conduire en prison... Maintenant que vous savez qui a assassiné Charlotte, vous n'allez pas, je l'espère bien, garder mon frère une heure de plus. Qu'est-ce que vous attendez ?

Le juge d'instruction posa sur son bureau la liasse de papiers qu'il était en train de feuilleter, releva sur son front ses lunettes bleues et prenant l'une des deux mains que Nabote tendait vers lui :

— Ma chère petite, dit-il paternellement, je vous prie de croire que j'apprécie beaucoup le dévouement sublime que vous venez de montrer. Mais la justice ne se contente pas de paroles arrachées à un moment de désespoir. Des sacrifices héroïques comme le vôtre forcent l'homme à l'admiration, mais ne peuvent émouvoir le juge. Il nous faut, à nous, des faits précis, des faits indiscutables. A quoi bon nourrir le vain espoir de revenir sur la condamnation de votre frère ? Si les preuves avaient manqué, il n'eût pas été condamné à mort. Le jury ne s'est prononcé qu'avec la conviction intime de la culpabilité de Lauriot. S'il fût resté l'ombre d'un doute, il n'y eût pas eu de condamnation. Des motifs suffisants ont étayé la certitude des juges et des jurés, toutes les hypothèses raisonnables ont été soulevées et rejetées après mûr examen. Il est donc inutile, je le répète, mon enfant, d'essayer de revenir sur ce qui est acquis.

— Mais, monsieur, il est impossible qu'on ait trouvé des preuves contre mon frère... puisque c'est moi qui...

— Votre douleur vous empêche de mesurer la gravité de vos paroles. Croyez-moi, il vaut mieux cesser une discussion pénible pour vous et qui ne peut aboutir...

— J'ai tué Charlotte Gélibert... je viens me livrer... vous n'avez pas le droit de ne pas m'entendre

— Vous vous trompez, chère petite. Votre aveu, qui est dicté par votre dévouement et votre affection fraternelle, ne peut me convaincre. Il n'a pour moi aucune force probante. Bien plus, l'aveu seul de Lauriot lui-même, — si des preuves réunies avaient été à sa décharge, — n'eût pas suffi pour le faire condamner. La loi est ainsi. Elle ne se contente pas toujours de l'aveu du prévenu. Souvent, par contre, elle s'en passe. Elle exige que les juges soient convaincus ; elle ne demande pas compte des moyens par lesquels ils ont formé leur conviction et elle ne soumet pas cette conviction à un genre de preuves particulier... Votre aveu, dégagé de toute autre preuve, ne fera jamais naître dans l'esprit des juges la certitude de votre culpabilité. La loi empêche donc votre sacrifice et vous sauve, malgré vous...

— Par pitié, monsieur le juge...

— Ainsi, lorsque Jacques Lauriot s'écriait devant moi : « Je suis innocent !... » je n'ai pas eu confiance en lui ; j'ai répondu : « Montrez-moi les preuves de votre innocence, ou donnez-moi le moyen de les découvrir. Aujourd'hui c'est vous qui me dites : « Je suis coupable. » Je ne vous crois pas non plus. A votre frère prévenu d'assassinat, je disais : « Prouvez-moi que vous n'avez pas commis ce crime. » A vous qui vous déclarez coupable je réponds : « Prouvez-moi que vous l'avez commis. »

— C'est moi qui ai assassiné... je vous le dis arrêtez-moi...

— Non. Je ne le puis.

— Que faut-il de plus ?

— Des preuves !

Des preuves ? Oui, elle se souvenait. L'avocat le lui avait dit au moment où elle le quittait... Il fallait des preuves...

— Eh bien, reprit-elle, le cœur serré par une angoisse, est-ce que tout cela n'est pas clair ?... Comment avez-vous accepté un seul instant que mon frère, amoureux fou de Charlotte, eût songé même à la frapper... Jacques, malgré sa force, était le plus doux des hommes, c'est connu. Là-dessus, Meudon tout entier déposerait en sa faveur....

— Mais vous, qui vous accusez ?

— Moi, je haïssais Charlotte et depuis longtemps...

— Pour quel motif ?

— Je ne sais... d'instinct... J'étais persuadée qu'elle ferait le malheur de mon frère... Je voyais avec une sorte de jalousie Jacques distrait par une autre affection que la mienne.

— Ne pouvait-il donc vous aimer, vous, sa sœur, et aimer Charlotte ? Sans une autre raison de haine votre jalousie demeure incompréhensible...

— C'est comme cela, cependant...

— Bien... j'admets votre haine... vous avez assassiné Charlotte Gélibert... Le crime une fois commis, qu'avez-vous faits ?

(A suivre.)